L'organisation chrétienne de la société et le syndicalisme

LE TRAVAIL

C.T.C.C. JUSTICE ET CHARITÉ

5¢

VOLUME XXI -- No 4 | Organe officiel de la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada | MONTREAL — AVRIL 1945

Le bien commun avant tout !

En marge d'un discours du Pape aux ouvriers — Conseils à retenir par le monde du travail et par le monde du capital — Paroles à méditer

par Alfred Charpentier

Le Pape, il y a quelques semaines, parla à 200 représentants d'organisations ouvrières italiennes. Paroles de lumière dont peuvent tirer profit tous les travailleurs du monde entier.

Centrés sur la sauvegarde du bien commun de la société, les conseils de Pie XII sont à retenir par le monde du travail et par le monde du capital. Le maintien de l'ordre social, a-t-il souligné, est un bien supérieur à celui des organismes particuliers. Ceux-ci, a-t-il dit, trouveront leur intérêt à concourir au bon ordre social.

Il a fustigé les agglomérations de capitaux anonymes dans les mains de quelques hommes qui pressurent le peuple tout comme les organisations du travail qui se prévalent de leur "fausse" prépondérance pour nier la justice et le droit des autres.

Cet état de choses qui existait de part et d'autre avant la guerre, le Saint-Père craint qu'il ne se répète après la guerre. Il met le capital et le travail en garde contre leurs erreurs respectives. D'une part, il conseille la nationalisation de certains biens ou moyens de production qui confèrent à leurs possesseurs anonymes un pouvoir préjudiciable au bien commun de la société. D'autre part, il indique les limites à l'action syndicale, à l'occasion précisément de la renaissance des syndicats chrétiens d'Italie.

"Les syndicats doivent se borner, dit Pie XII, à représenter et à défendre le travail. Il continue, "s'ils dépassent cette fonction et usurpent . . . le droit de disposer librement du travail . . ., comme il arrive ailleurs, le concept syndical sera changé ou détruit".

Combien de chefs ouvriers, dans le monde, devraient méditer longuement ces paroles lumineuses et gagneraient à suivre ces augustes conseils. Le Canada, notre province compte plusieurs de ces chefs ouvriers qui dénaturent le véritable rôle du syndicalisme.

Combien gagneraient-ils à apprendre également que "la paix sociale" ne résultera pas de "simples accords passés entre le capital et le travail, parce que ces accords peuvent mener à l'exploitation réelle". Pie XII sait bien ce dont il parle. Ces simples accords négociés trop souvent pour protéger les intérêts d'une seule classe, sont une exploitation d'autres classes.

Or, pour "viser à la protection du bien commun de la société", le Saint-Père entend bien dire, et il l'a dit ailleurs auparavant, qu'il ne suffit pas d'ententes collectives dans des industries particulières pour réaliser le bien commun, mais bien leur examen et leur sanction, sous le regard de l'Etat, par des corps professionnels ou conseils industriels placés à la tête de chaque industrie.

C'est vers la réalisation de ce but que, pour sa part, la C.T.C.C. fait tendre tous ses efforts.

Décision au sujet des réunions

L'exécutif de la C.T.C.C., à une réunion tenue le 10 mars dernier, a décidé que désormais il se réunirait le dernier samedi de chaque mois, en faisant alterner les séances entre Montréal et Québec. De plus, il y aura réunion l'avant-midi, à dix heures, et l'après-midi, à deux heures. Il est entendu qu'il pourra y avoir des réunions d'urgence, lorsque les circonstances l'exigeront. Mais il est aussi décidé que l'exécutif pourra être consulté par écrit ou par téléphone, lorsqu'il n'y a qu'une question ou deux à débattre et au sujet desquelles il importe d'avoir une décision rapidement.

Quant aux réunions du Bureau confédéral, elles auront lieu le dernier samedi de chaque troisième mois. L'endroit sera déterminé par l'exécutif. Lors de la tenue d'une réunion du Bureau confédéral, l'exécutif siégera la veille, au même endroit que le Bureau confédéral doit siéger le lendemain. Les séances du Bureau confédéral auront lieu le samedi matin et le samedi après midi. Il est entendu toutefois, qu'il pourra y avoir des séances d'urgence du Bureau confédéral, lorsque les circonstances l'exigeront.

Sa Sainteté Pie XII

Bulletin du Service sélectif disponible pour les syndiqués

Désormais, tous les syndicats affiliés à la C.T.C.C. recevront régulièrement un bulletin hebdomadaire émis par le bureau du Service sélectif national et contenant la liste des offres d'emploi dans les différentes occupations ou industries, soit dans la province de Québec, soit dans les autres parties du pays.

Ce bulletin indique la localité où il y a demande de main-d'oeuvre, le genre d'occupation ou métier, le nombre d'employés requis, le taux de salaire, la durée de l'emploi, etc.

Pour obtenir tout emploi offert dans ce bulletin, le candidat devra en faire la demande au bureau local du Service sélectif national le plus rapproché de la localité où il réside.

L'exécutif de la C.T.C.C. a cru devoir collaborer ainsi avec le Service sélectif national pour l'avantage de tous les syndiqués de notre mouvement et particulièrement dans le cas des chômeurs.

Il a été reconnu nécessaire de faciliter surtout aux derniers, les moyens de se trouver de l'emploi dans la course au travail qu'engendrera la fin de la guerre.

La Saint-Thomas d'Aquin au Grand Séminaire

Notre président général a eu le plaisir de présider, au grand séminaire de Montréal, à l'occasion de la Saint-Thomas d'Aquin, un débat académique entre quatre élèves de cette institution. Le sujet était le suivant: Dans l'après-guerre, qui prédominera: le bourgeois ou l'ouvrier?

M. Charpentier a tiré les conclusions qui s'imposaient de l'intéressante discussion. Il a rappelé que jadis l'ouvrier ne jouait aucun rôle dans la gouverne de la nation ou de l'industrie, tandis que maintenant il fait partie des ministères et des organismes gouvernementaux et l'industriel le considère de plus en plus comme un partenaire.

Réduction d'impôt demandée à Ottawa

Le Conseil général de Québec a obtenu l'appui du Bureau confédéral pour que demande soit faite au ministre des Finances, à Ottawa, d'accorder une réduction de l'impôt sur le revenu aux travailleurs qui sont obligés de fournir leurs outils, vu que le cas est le même que pour les employeurs qui bénéficient de déduction pour la dépréciation de la machinerie de leurs ateliers.

Première convention avec une compagnie de téléphone

Pour la première fois dans l'histoire de notre groupement, une convention collective a été signée entre un syndicat national et une compagnie de téléphone.

Les signataires de cette convention sont d'une part, la Compagnie de téléphone Charlevoix et Saguenay et, de l'autre, le Syndicat national catholique de Charlevoix-Est, La Malbaie. La Compagnie est représentée par M. Wilfrid Tremblay et le syndicat par MM. Auguste Lévesque, président et Philippe Maltais, secrétaire.

En plus d'établir une nouvelle échelle de salaires, la convention fixe la semaine de 48 heures pour les opératrices, de [illegible] heures par semaine pour les employés préposés à la réparation et à la construction et pour le teneur de livres. Salaire et demi est accordé pour le temps supplémentaire. Les employés permanents auront droit à deux semaines de vacances payées après douze mois de service. Cependant, si ces avances sont prises durant les mois d'hiver, elles seront de trois semaines.

Le travail du dimanche sera payé aussi temps et demi.

Les droits de séniorité seront respectés et il sera établi un comité conjoint de sécurité.

Cette convention sera en vigueur jusqu'au 27 février 1946.

Dissolution de la Commission de l'assurance-maladie

Une mesure rétrograde

N'est-il pas étonnant de constater comment le gouvernement provincial, qui se proclame l'ardent défenseur de l'autonomie provinciale, agit en flagrante contradiction avec lui-même?

Le gouvernement vient en effet, de dissoudre la Commission d'assurance-maladie au moment même où l'assurance-maladie aurait dû prendre force de loi. Et pourtant le besoin impérieux de prendre les mesures propres à améliorer la santé, par trop déficiente de notre population, est un fait admis de tous.

Geste préjudiciable

Si nous analysons le problème avec attention, nous constatons que le gouvernement provincial vient de poser là un geste fort préjudiciable aux citoyens de notre province. Il arrive, en effet, qu'au lieu de progresser en matière sociale, nous rétrogradons lamentablement.

Qu'est-ce donc qui peut avoir poussé nos gouvernants, eux qui sont à la tête de la province, pour rechercher le bien commun du peuple, à faire disparaître un organisme vital capable de leur fournir les moyens de relever l'état général de santé dans la province?

Pourquoi supprimer si brusquement la Commission d'assurance-maladie établie pourtant après mûres réflexions? Il y a quelque deux ans, en effet, sur la recommandation d'enquêteurs des hôpitaux, après de longues et minutieuses recherches, le gouvernement nommait la Commission d'assurance-maladie.

Cette décision, ou plutôt ce geste du gouvernement ne cesse d'être nuisible à la province à un double point de vue:

La santé physique

Premièrement en face de la situation lamentable de notre province en ce qui concerne la santé physique, il importe donc de prendre des mesures pratiques et procurer au peuple tous les moyens possibles pour l'aider à améliorer son état physique. Au contraire, par l'abolition de la Commission, le peuple se voit privé, sans raison, de nombreux moyens de combattre la

(Suite à la page quatorze)

Le C.I.O. aurait dépensé quarante mille dollars..... pour être battu !

D'après des rumeurs circulant dans la région du Saguenay, la campagne de propagande faite à Arvida par le C.I.O., lors du vote à l'Aluminum Co., a coûté à cette union ouvrière la jolie somme de quarante mille dollars en frais de tous genres. Les unions internationales elles aussi ont dépensé un montant considérable et on affirme que depuis deux ans leurs tentatives de contrôler les ouvriers de l'aluminium ont coûté quelque cent mille dollars.

Cette orgie de dépenses, ne l'oublions pas, a été faite dans un cas comme dans l'autre aux frais des ouvriers qui, régulièrement, versent des cotisations au C.I.O. ou aux unions internationales.

Document

L'organisation chrétienne de la société et la collaboration du syndicalisme

Lettre pastorale de Son Excellence Monseigneur Douville à ses collaborateurs

Mgr DOUVILLE

De cette lettre pastorale, laissons tomber ce qu'elle a de nécessairement particulier pour retenir les généralités qui sont utiles à l'ensemble des lecteurs du *Travail*.

Il s'agit d'y présenter un projet de contrat collectif.

Les employés impliqués sont ceux des institutions religieuses (donc sans but lucratif), des fabriques paroissiales (un service public), etc.

Historique du projet

Dans la première partie consacrée à l'historique du projet de contrat, notons qu'on a voulu procéder par étapes: contrat par maison avant contrat unique pour tout le diocèse. L'ordonnance no 11 du 30 octobre 1943 couvrant les institutions d'assistance, hôpitaux et hospices, fut le texte de base du projet de contrat. L'ordonnance no 4 déterminait déjà les salaires et les heures de travail des sacristains et des bedeaux; on a cru bon d'incorporer ce texte dans le projet de contrat, tout en modifiant les taux de salaire.

Les principes

La deuxième partie est consacrée aux principes. Le salaire juste et raisonnable est celui qui permet de subvenir aux besoins d'une famille moyenne (ne pas confondre avec normale) — soit cinq personnes au Canada. Quel est ce salaire minimum vital traduit en argent? En temps de guerre: $34; en temps normal: $28.35. Le coût de la vie étant moins élevé à Saint-Hyacinthe, Sorel, Granby qu'à Montréal et Toronto, on pourrait considérer $25 comme salaire minimum (que ne payent pas en général l'industrie et le commerce); on pourra l'exiger dès maintenant puisqu'on pourra l'exiger après la guerre. "Nous devrions ensuite augmenter les salaires, les graduer suivant les métiers exercés, en tenant compte des années plus ou moins longues d'apprentissage, de la cherté des outils nécessaires, des dangers encourus dans l'exercice du métier, des capacités intellectuelles requises, etc."

But du syndicalisme

Avec le sous-titre: "L'organisation syndicale chez nos employés", commence un rappel de principes sociaux chrétiens.

Très réaliste, Son Excellence note que beaucoup d'employés n'osent pas se présenter devant l'employeur. Ils critiquent plutôt ou souffrent en silence une situation qui leur paraît anormale. D'où nécessité du syndicat qui parlera en leur nom. D'ailleurs le syndicalisme n'a pas pour but unique et principal de défendre des intérêts matériels, mais plutôt de travailler à établir, entre employeurs et employés, des relations ordonnées parce que basées sur la justice et la charité. Mais comment ordonner les relations d'ordre professionnel sinon par une consultation franche, d'égal à égal, des deux parties en cause. Et les employés ne se sentiront vraiment capables de traiter ainsi sans crainte que s'ils sont unis en association professionnelle. De plus, le syndicalisme est un instrument d'éducation populaire. L'employé y apprend ses droits et ses devoirs, prend conscience de ses responsabilités, réalise qu'il est quelqu'un dans la société.

Le contrat collectif

Trois formes de contrat collectif existent: l'entente sans effet juridique ou le "gentlemen's agreement" — le contrat collectif en vertu de la loi des Syndicats professionnels — le contrat collectif en vertu de la loi de la convention collective. Les motifs de préférer la troisième forme ont pour nous valeur d'enseignement: "Sur la première, elle a l'avantage de nous placer dans les cadres de la Loi et de nous faire collaborer plus parfaitement à l'édification de l'ordre social. Elle est aussi préférable à la seconde forme, vu que ce contrat collectif peut s'étendre à tous les employés..., surtout la Loi de la Convention collective prévoit la formation d'un Comité paritaire, composé en nombre égal de représentants des employeurs et des employés. Ce Comité surveille et assure l'observance de l'entente conclue librement par les deux parties et sanctionnée par le pouvoir civil. C'est un organisme de collaboration, un organisme qui donne aux intéressés eux-mêmes les moyens légaux de régler leurs propres affaires, sans recourir à quelque commission gouvernementale que ce soit..."

Magnifique leçon de chose

Une page plus loin, il revient sur le rôle de l'Etat: "... cette loi place les relations patronales-ouvrières à un niveau plus social, en laissant l'Etat à son vrai rôle". Pie XI avait écrit: "Ce serait commettre une injustice, en même temps que troubler d'une manière très dommageable l'ordre social, que de retirer aux groupements d'ordre inférieur, pour les confier à une collectivité plus vaste et d'un rang plus élevé, les fonctions qu'ils sont en mesure de remplir eux-mêmes".

La lettre pastorale porte en sous-titre: "On y verra la logique de l'Eglise qui parle et agit dans le même sens". Ajoutons qu'elle constitue une magnifique leçon de chose.

COMES

Représentants de la C.T.C.C. aux comités locaux du placement

La Commission d'assurance-chômage a établi dans la province, de nouveaux comités locaux du placement. A la demande de M. Kay Brown, secrétaire du comité national de placement, la C.T.C.C. a désigné comme suit ses représentants dans les différents nouveaux comités: Lévis, Raymond Dorval; St-Hyacinthe, Ernest Caron; Shawinigan, Albert Senécal; Valleyfield, Ernest Dufresne; Drummondville, Honoré D'Amour; St-Jean, Léo Bourque; Joliette, Fernand Jolicoeur; Jonquière, L.-P. Boily; Granby, Philias Dion; St-Jérôme, Jean-Paul Francoeur.

Contre
Maux de Tête
Névralgies
La Grippe
Douleurs

Achetez une boîte de Capsules Antalgine. Elles sont très faciles à prendre, préviennent les rhumes et soulagent vite les douleurs.

ANTALGINE
EN VENTE PARTOUT 25¢

Au Conseil consultatif sur la formation professionnelle

Les directeurs régionaux de la formation professionnelle canadienne ont rencontré à Ottawa le directeur, M. R. F. Thompson et d'autres officiers du Service de formation professionnelle du ministère du Travail. Ils ont aussi décidé de créer un comité spécial chargé d'évaluer les crédits à être accordés aux ex-militaires pour les cours d'instruction déjà reçus dans les services armés, en prévision du cas où, après leur libération, ils continueraient leurs études académiques, professionnelles ou techniques.

Font partie de ce comité les membres suivants du conseil: MM. D. S. Lyons, vice-président général de l'Association internationale des machinistes, Montréal; J. C. Herwig, secrétaire général de la Légion canadienne, Ottawa, et F. S. Rutherford, directeur de l'éducation professionnelle, Toronto. M. A. Bégin, du Syndicat des imprimeurs de la Confédération des travailleurs catholiques du Canada, remplacera M. Lyons, lorsque celui-ci sera absent.

"Depuis près d'un demi-siècle, toujours le même but, réduire le taux de la mortalité infantile à Montréal"

FRONTENAC 3121

J. J. Joubert LIMITÉE

multipliez par des millions!

Vous avez souvent vu le caissier timbrer votre chèque. Chaque jour, dans les succursales de toutes les banques du pays, des chèques sont ainsi examinés, timbrés et enregistrés. Au cours de la guerre, ce flot quotidien de chèques affluant vers votre banque s'est transformé en un véritable torrent. Les comptes de dépôts sont plus nombreux et plus actifs que jamais. Cette augmentation reflète la prodigieuse activité que manifeste l'économie canadienne. La production, les achats et les salaires atteignent des chiffres record.

En outre, trois quarts de million d'hommes et de femmes engagés dans les forces armées doivent toucher leur solde, alors que leurs dépendants reçoivent régulièrement des allocations.

Le maniement de cet énorme volume de chèques s'ajoute aux autres tâches que les banques assument pendant la guerre: notamment, la livraison de millions d'Obligations de la Victoire et la vente d'un nombre incalculable de Certificats d'épargne de guerre, la comptabilité des coupons de rationnement, le versement des primes aux producteurs, les opérations de change.

Cependant, tout ce travail supplémentaire s'accomplit pendant une période où il faut former de nouveaux employés pour remplacer les membres du personnel des banques, au nombre de plus de 8,500, qui ont revêtu l'uniforme.

Cette annonce est commanditée par votre Banque

Dans la barque du Congrès Canadien du Travail

Ceux qui déjà ont constaté l'entrée assez aggressive des Unions ouvrières américaines dans la politique des Etats-Unis craignent, et avec raison, que ces mêmes éléments tentent des tactiques semblables dans notre pays.

En effet, nos lecteurs savent que le C.I.O., aux Etats-Unis, possède un Comité d'action politique, dirigé par Sidney Hillman. Au Canada, le Congrès canadien du travail, branche canadienne du C.I.O. américain, a déjà commencé à s'ingérer sur le terrain politique. Salomon Spivak, beau-frère de Sidney Hillman, et vice-président du Congrès canadien du travail, Aaron Mosher, le président du C.C.T., et Pat Conroy, sont les membres d'un Comité d'action politique canadien, modelé sur celui dont Hillman est président aux Etats-Unis. Ce comité d'action politique du C.C.T., n'a pas caché son affiliation au parti politique C.C.F. Dans cet espèce de sanhédrin, il y eut des querelles, des schismes. On parle même de bruits de guerre afin de s'arracher le pouvoir et la suprématie.

Que peut-il arriver ?

Avec l'appui de certains hésitants, hélas! trop nombreux, le Congrès canadien du travail pourrait-il devenir assez fort pour faire monter, lors des prochaines élections fédérales, le parti C.C.F. au pouvoir? Si oui, le C.C.F. règnerait alors au Parlement d'Ottawa. Ou bien, le C.C.F. irait-il jusqu'à s'allier à un des grands partis politiques actuels? Si oui, ce parti allié ne deviendrait-il pas comme une marionnette entre les mains du C.C.F. et ne finirait-il pas, peut-être, par faire partie intégrante du front politique du C.I.O. des Etats-Unis? Il y a là un enchaînement inévitable. Ce qui voudrait dire que le contrôle du Canada se ferait dans une suite d'un hôtel de New-York; que Sidney Hillman, Phillip Murray et quelques autres, réunis autour d'une table dans un autre pays, indiqueraient au premier ministre du Canada comment agir. De la sorte, les chefs politiques de notre pays danseraient sur un air composé par des chefs américains du travail et de la politique. Que deviendrait alors notre démocratie? Ne serait-ce pas plutôt la dictature d'un groupe?

Chose possible

Rappelons que cette intrusion des chefs américains du travail dans la politique du Canada n'est pas une chimère. Ceux-ci, hélas! sont déjà puissants auprès de certains gouvernements provinciaux. Si ces chefs des grands trusts américains du travail en arrivent à la conclusion que s'installer au Canada est un doux et agréable racket, ils viendront certainement comme des ours autour d'une ruche. Ce qui s'est produit avec le C.I.O., qui a envahi la scène politique des Etats-Unis, pourrait fort bien se produire ici. Alors, ce serait comme cet individu qui a fait pénétrer un chameau sous sa tente. Bientôt, il s'aperçut qu'il n'y avait plus de place à l'intérieur pour eux deux: il n'eût d'autre alternative que de sortir lui-même pour laisser toute la tente au chameau.

Un malin écrivait récemment à ce propos: Quel que soit le parti politique allié avec le Congrès canadien du travail, dans notre pays, il s'apercevra bientôt qu'il aura cessé de demeurer quelque chose de reconnaissable au point de vue politique. Un tel parti fonctionnera comme une organisation demi-communiste, demi-fasciste. On parlera de droits égaux pour tous et, toujours, on prêchera le marxisme. Cependant, la méthode fasciste restera à la page, méthode qui consiste dans le droit de quelques-uns de gouverner les autres. Théoriquement, tous seront égaux; en pratique, les Hillman, les Murray et leurs satellites, conduiront tout et tous, d'un bureau aux Etats-Unis.

Leçon

La conclusion est évidente. Ne montons pas dans la barque du Congrès canadien du travail. Ceux qui la dirigent sont dans les filets d'un parti politique et reçoivent leurs ordres de chefs étrangers. Où irions-nous donc? Au naufrage certain. Nos travailleurs canadiens-français sont assez intelligents: ils ne choisiront pas l'Union qui les fera sombrer.

Une lettre du secrétaire général de la C.F.T.C.

On se souvient que la Confédération des travailleurs catholiques du Canada avait décidé de manifester d'une façon tangible, soit par un don, sa sympathie et son amitié à l'égard de la Confédération française des travailleurs chrétiens. Notre président général a enfin pu communiquer avec le secrétaire de la C.F.T.C., et il lui a transmis des félicitations et des voeux.

Le secrétaire, M. Gaston Tessier, a fait tenir la lettre suivante à M. Alfred Charpentier, lettre qui vient seulement de lui parvenir :

"Paris, 31 janvier 1945.

"M. Alfred Charpentier,
président de la C.T.C.C.

"Mon cher président et ami,

"Nous venons de recevoir votre lettre du 13 décembre 1944.

"C'est avec beaucoup d'émotion que nous avons lu le témoignage de sympathie que vous nous adressez au nom de votre Confédération. Nous sommes très touchés du fidèle souvenir que vous nous avez conservé, et c'est avec grande joie que nous enregistrons la reprise de nos relations amicales.

"Une délégation de la C.F.T.C. va se rendre à Londres, très prochainement, pour participer à la Conférence Ouvrière Mondiale convoquée par les Organisations britanniques. Il ne semble pas, d'après la teneur de votre lettre, que votre Confédération envoie des délégués à cette réunion. Veuillez être assuré que nous maintiendrons énergiquement la position du Syndicalisme libre, animé de l'esprit chrétien.

"Nous vous remercions de vos aimables voeux de nouvel an, si délicatement exprimés : veuillez être assuré d'une entière réciprocité pour vous-même et à toutes vos intentions.

"Agréez, mon cher Président et Ami, la nouvelle assurance de notre bien cordial dévouement.

"Le Secrétaire général,

"G. TESSIER"

A la réception de cette émouvante lettre, M. Charpentier a immédiatement fait tenir à M. Tessier l'obole qui avait déjà été votée.

Nouveau service qui sera fort apprécié

Le nouveau service d'information du ministère provincial du Travail fonctionne pour de bon. Déjà il a fait tenir aux intéressés une vingtaine de bulletins contenant des renseignements utiles sur tous les événements de quelque importance pour le monde ouvrier survenant dans notre province. Chaque bulletin est numéroté et ne concerne qu'un sujet.

Prochain congrès à Sherbrooke

Le comité exécutif de la C.T.C.C., à sa réunion du 10 mars, a accepté l'invitation du conseil central des syndicats nationaux de Sherbrooke d'aller tenir à cet endroit la 24e session du congrès de la Confédération des travailleurs catholiques du Canada.

10e anniversaire du syndicat de Shawinigan

Les syndiqués nationaux de Shawinigan fêteront l'été prochain le 10e anniversaire de fondation de leur organisation. M. Engelbert Plante, délégué au Conseil central des Trois-Rivières, a présenté le plan des manifestations projetées. Elles dureront plusieurs jours et donneront l'occasion à de nombreux syndiqués de la province de se rendre à Shawinigan. L'ouverture des fêtes est fixée pour le 4 mai.

Communiqué de l'Archevêché de Québec

Voeu de Son Eminence

Dans un communiqué du 15 juin 1936 (M. E. Q. XV, 143), après avoir exposé l'entente établie entre l'*Association des Constructeurs de Québec* et les *Syndicats Catholiques de la Construction*, Son Eminence concluait ainsi:

"En conséquence, pour tous les travaux de construction, de démolition, de renouvellement et de réparation, les fabriques paroissiales, les communautés d'hommes et de femmes, les institutions religieuses de toutes sortes, en un mot toutes les corporations soumises aux directives épiscopales, ne s'adresseront désormais qu'aux entrepreneurs faisant partie de l'*Association des Constructeurs de Québec*".

Cette injonction demeure, et Son Eminence regrette qu'à la faveur de divers prétextes, d'aucuns s'en soient parfois écartés. Il y a là pourtant une protection d'ordre social dont les avantages ont déjà été exposés.

Par suite, Son Eminence exige la plus entière fidélité au règlement porté.

(Québec, 26 février 1945)

Organisation chrétienne de la profession

Le deuxième congrès annuel des Semaines sociales du Canada aura lieu dans la salle Saint-Stanislas, à Montréal, les 7 et 8 avril 1945.

Les conférenciers seront le R. P. Archambault, S.J.; M. Alfred Charpentier, président de la C. T.C.C. (Ce que la corporation professionnelle apporte aux patrons et aux ouvriers); M. Philippe Ferland; M. René Monet; M. Philippe Laganière; M. Maximilien Caron et M. Fernand Boisseau.

Ces conférenciers développeront différents aspects du sujet suivant: "L'organisation chrétienne de la profession".

La conférence de M. Charpentier

Le texte de la conférence de M. Alfred Charpentier, président de la C.T.C.C., sur le travail et la politique, prononcée récemment sera bientôt mis en brochure et distribué à travers tout le mouvement. On imprimera plusieurs milliers d'exemplaires de cette brochure. La conférence eut, on le sait, un magnifique succès.

Des élections à l'horizon

▲

LISEZ

LE DEVOIR

pour être renseigné de façon impartiale.

Les agents de négociations

Nouveaux règlements touchant leur choix — Pour éliminer toute friction

Ottawa. — Le conseil national des relations ouvrières a émis sept nouveaux règlements pour guider les conseils régionaux lorsqu'une union demande d'être reconnue comme agent de négociations.

Le conseil a publié ces nouveaux règlements après avoir rejeté des décisions du conseil régional d'Ontario sur le choix d'agents de négociations pour les employés de la compagnie minière Wright-Hargreaves et de la Sylvanite Gold Mines.

Les membres du conseil régional d'Ontario ont failli démissionner à cause du rejet de leur décision par le conseil national. Les fonctionnaires du ministère du travail espèrent que les règlements suivants élimineront toute cause de friction.

1. Lorsqu'une union demande d'être reconnue comme agent de negociations un membre du conseil du travail fait enquête dans les dossiers de l'union pour connaître le nombre de ses membres, ainsi que dans les dossiers des autres unions mises en cause. Ce membre du conseil vérifiera la liste des membres de l'union avec la liste des employés de la compagnie et comparera la signature des membres de l'union.

2. A moins que le conseil soit certain que l'union qui présente la demande compte la majorité des employés mis en cause, il rejettera la demande.

3. Si le conseil constate que la majorité des employés intéressés sont des membres réguliers de l'union, il peut se rendre à la demande de cette union sans faire prendre de vote parmi les ouvriers.

4. Lorsque le conseil trouve que l'union ne compte qu'une faible majorité des employés ou qu'un grand nombre de ses membres ne sont pas en règle avec l'union, il ordonnera et contrôlera le vote chez les employés.

5. Le conseil n'inclura pas dans le bulletin de vote le nom d'une autre union concurrente, à moins qu'il ne croit que la majorité des employés intéressés sont membres de cette union concurrente.

6. Si l'union qui demande sa reconnaissance comme agent de négociations ne réussit pas à obtenir la majorité parmi les employés, une autre union pourra demander d'être considérée comme agent de négociations et demander un nouveau vote.

7. Après avoir suivi une telle procédure on ne doit pas permettre à une union dont la demande a été rejetée par le vote de présenter une nouvelle demande avant une période de six mois.

BE. 3984 282 ouest, rue Ontario

Hommages de

La Photogravure Nationale Limitée

MONTREAL

fait sa part

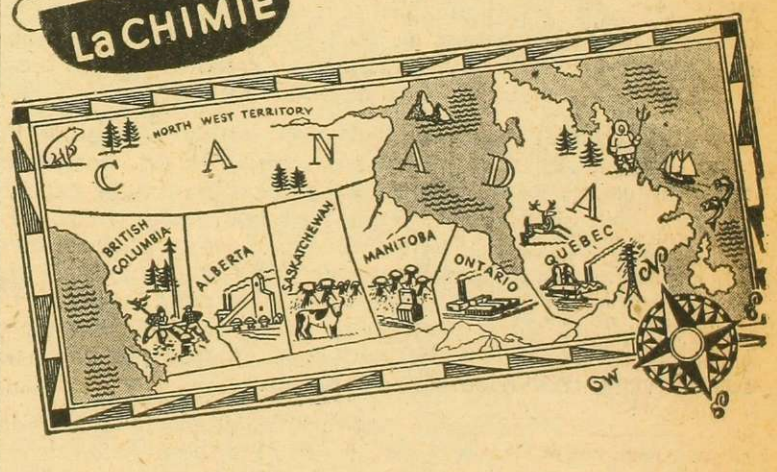

Le Canada possède des ressources naturelles d'une richesse exceptionnelle. Son développement est attribuable à l'énergie et à l'initiative déployées pour transformer ces ressources en objets utiles.

La chimie industrielle a généreusement concouru à cette heureuse évolution. Elle ne s'est pas bornée à tirer de matières premières naturelles des produits qui contribuent au bien-être de la société : elle est allée jusqu'à produire maintes fois des matières "artificielles".

Vous en connaissez déjà quelques-unes : la "Cellophane", le nylon, les plastiques. Vous en connaîtrez bientôt d'autres !

CANADIAN INDUSTRIES LIMITED

La Chimie C-I-L *au Service du Canada*

P-45-1F

LE TRAVAIL

Organe mensuel officiel de la
Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada
REDACTION — ADMINISTRATION
3447 St-Hubert, Montréal — Tél. FRontenac 3396

Secrétaire de la Rédaction : Pierre Forest.

Abonnement : Un an, $0.60; deux ans, $1.00; le numéro, 5 sous.

Publié par la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada et imprimé par l'"Imprimerie Populaire, Limitée. 430, NOTRE-DAME EST, MONTREAL

IMPR. ALLIÉS
SYNDICATS CATHOL.-NATIONAUX
MONTRÉAL CAN.

Une maison pour l'ouvrier

Il n'y a probablement pas un seul ouvrier qui ne rêve point de posséder un jour sa propre maison. Ce n'est pas le grand luxe qu'il désire pour lui et les siens, mais simplement le confort, l'hygiène et, autant que possible, le grand air.

Il existe actuellement plusieurs plans mis à la disposition du public, par les gouvernements, pour permettre la construction de maisons dans des conditions aussi avantageuses que possible. Nous croyons qu'il est du devoir des syndicats de prendre connaissance de ces différents plans, de les étudier et de les faire connaître à leurs membres, si on en vient à la conclusion que l'ouvrier doit s'efforcer d'en bénéficier.

Nous attirons particulièrement l'attention de nos lecteurs sur le bill No 54 adopté le 31 mai 1944, par l'Assemblée législative et qui porte le nom de Loi pour favoriser par une commutation de taxes la construction d'habitations, et le bill No 53, Loi pour encourager la construction de maisons d'habitation. Ce sont là deux des mesures les plus importantes du genre.

La cause des coopératives

Une commission d'enquête parcourt en ce moment le Dominion afin d'être mise au courant des arguments pour et contre l'imposition de taxes aux coopératives. Les coopératives du Québec ont dignement défendu leur cause et les syndicats nationaux espèrent de tout coeur que la conspiration de certains trustards pour paralyser ou ralentir l'action bienfaisante des coopératives sera déjouée.

Les coopératives prétendent qu'il serait injuste de les taxer parce qu'elles constituent des réunions de consommateurs qui, par l'intermédiaire d'une association fondée par eux ou pour eux, achètent ou produisent pour eux-mêmes. En réalité, elles ne font pas de commerce. Elles se trouvent dans une situation identique à celle de l'épicier qui prend une douzaine d'oeufs sur ses propres tablettes pour les emporter chez lui. La ristourne n'est pas un profit mais une économie, le remboursement d'un montant payé en trop par ceux qui sont venus chercher leurs marchandises.

Les syndicats nationaux ont reconnu depuis longtemps les sains principes de la coopération, et la preuve c'est qu'ils ont eux-mêmes constitué plusieurs coopératives qui connaissent un immense succès.

La victoire est complète

Les victoires des syndicats nationaux dans l'industrie de l'aluminium, à Shawinigan et à Arvida, ont enfin été reconnues officiellement. La Commission des relations ouvrières a mis quelque temps à proclamer les syndicats nationaux comme agents de négociation des employés auprès de la compagnie Aluminum, malgré une victoire pourtant incontestable. Mais enfin la reconnaissance a été accordée, d'abord à Arvida, puis à Shawinigan.

On sait que les unions vaincues ont tenté de contester le triomphe syndical. Des accusations sans aucun fondement ont été portées. La Commission des relations ouvrières a consenti à enquêter sur ces accusations mais elle a auparavant accordé aux syndicats la reconnaissance à laquelle ils avaient droit.

Comme les syndicats nationaux ne craignent pas les fausses insinuations, qu'elles viennent de l'Internationale ou du C.I.O., comme ils ont la conviction d'avoir mené une lutte honnête et franche, l'enquête de la Commission ne les inquiète guère. Fort au contraire, elle ne pourrait que révéler que la campagne conduite contre les syndicats n'a pas toujours été aussi loyale qu'on le présume.

La spirale

Il n'y a pas que la hausse des salaires qui puisse provoquer l'inflation

Ce mot évoque quelque chose d'élastique qui a une tendance continuelle à monter quand une force quelconque agit sur lui.

Appliqué à la relation entre le coût de la vie et les salaires, ce mot rappelle l'idée de lien de cause à effet entre le premier et les seconds; ce qui autrement et simplement dit, signifie que toute hausse de salaire aurait pour effet de mettre en mouvement la hausse des prix, l'agiotage et le délayage d'argent appelés INFLATION.

Voilà ce que de toute façon on cherche à faire comprendre aux salariés pour le motif que tout le monde sait. Les autorités de toute nature se mettent en frais par des moyens de publicité à répétition de faire connaître ce phénomène inévitable d'un gonflement du coût de la vie sous le souffle des exigences continuelles de gros salaires.

Un petit livret

En ce moment, nous avons sous les yeux un petit livret publié par le Comité de stabilisation économique, section de l'information, Ottawa.

Ce petit livret illustre bien cette insistance que l'on met à pénétrer l'esprit des salariés de cette idée du jeu des salaires sur la hausse du coût de la vie. Tout y est: phrases courtes, simples, images drôlatiques soutenant le texte et le contexte.

A ce propos, les salariés qui ne savent pas écrire dans les journaux ou composer des articles ou volumes veulent bien croire à la réaction immédiate de la hausse des salaires sur le coût de la vie, mais ils sentent confusément, sans pouvoir le définir bien entendu, qu'en dehors des salaires d'autres causes peuvent influer sur le coût de la vie, peuvent provoquer la diarrhée de l'argent appelée INFLATION. Et parmi ces causes, non moindres, il y a par exemple les emprunts répétés de tous les gouvernements que le pays possède à différents étages et qui tous, aussi, s'adressent aux mêmes personnes pour fins de taxation. Il y a encore l'accumulation immense du stock mouillé, c'est-à-dire du capital réel mais non existant pour lequel on veut trouver à tout prix un intérêt.

Chacun sa part

Les ouvriers savent bien que pour administrer, il faut quelquefois emprunter, surtout quand il s'agit du salut public comme en temps de guerre. Mais ils regimbent quand une littérature à jets continus laisse croire à l'opinion publique que les exigences de salaires sont à peu près les seules causes de la hausse du coût de la vie. De plus, les corps publics, les économistes, les employeurs n'ont jamais démontré d'une façon concluante aux ouvriers que la hausse des salaires précédait, en la provoquant, la hausse du coût de la vie ou que celle-ci suivait nécessairement la hausse des salaires.

En conclusion, la classe des salariés est prête à faire toute sa part de sacrifices dans l'aménagement de la société, mais il ne convient pas de la faire fâcher inutilement en faisant croire, à elle ou au public, qu'il lui appartient, à elle surtout, de maintenir par en bas le ressort de la Spirale du coût de la vie, ou en tardant de lui prouver que la hausse des salaires est, non pas l'effet, mais la cause de la hausse du coût de la vie.

Jean SYNDICAL

Assistant-directeur

Edward J. Phelan, le directeur suppléant, annonce que Jef Rens, unioniste belge en vue, a été nommé assistant-directeur du B.I.T. Rens s'est déjà distingué dans le mouvement unioniste en Belgique et il a occupé plusieurs importantes positions du gouvernement.

Au cours des premières cinq années de la guerre, le Canada a produit suffisamment:

de cartouches pour en tirer deux dans toute personne vivante au monde;

de projectiles lourds pour endommager ou détruire toute habitation dans l'Europe contrôlée par l'axe;

de navires pour occuper 50 milles de quais, ces navires étant bout à bout;

de bois pour construire 2½ millions de maisons.

En quelques mots...

Une force sans cesse grandissante

M. Henri Lessard a publié dans *Le Droit*, d'Ottawa, un intéressant article sur le syndicalisme catholique. Qu'on nous permette d'en citer le passage suivant:

"Le syndicalisme catholique et national s'est débattu, réfutant objections et erreurs, se propageant s'appuyant sur la vérité et la justice, réclamant les droits des ouvriers mais leur faisant aussi connaître leurs devoirs. De peine et de misère parfois, il est parvenu à percer, à se faire reconnaître et respecter, à influencer et même à déterminer dans plus d'un cas les législations faites dans le but d'améliorer les conditions de la classe ouvrière, conditions déplorables, ainsi qu'on le voyait dans l'encyclique "Rerum Novarum", la grande inspiratrice du mouvement syndicaliste catholique contemporain.

"Aujourd'hui, les Syndicats catholiques et nationaux du Québec sont devenus une force sans cesse grandissante".

Politique d'après-guerre des syndicats britanniques

La Gazette du Travail signale "Un rapport intérimaire sur la restauration dans l'après-guerre", récemment publié par le Congrès syndical ouvrier britannique. Ce rapport trace l'orientation fondamentale de la politique syndicale-ouvrière en Angleterre pour la période de l'après-guerre. Les trois principaux buts du Congrès sont ainsi décrits: *(1) amélioration des salaires, heures et conditions de travail; (2) emploi intégral, c'est-à-dire qu'il devrait y avoir "toujours plus d'offres d'emploi que de chômeurs", et pour ces emplois "des termes et conditions non moins favorables que ceux négociés par les syndicats; (3) extension du contrôle ouvrier à l'industrie.*

Dans le but d'atteindre ces objectifs, le rapport préconise un système de contrôle sur toute la vie économique. Il prend l'attitude que de tels contrôles sont inévitables, mais que les genres des contrôles et qui les exercera constituent les problèmes qui doivent être résolus.

Le Sénat américain et le message du Pape

L'hebdomadaire catholique *America* publie ce qui suit:

"Le sénateur James E. Murray, du Montana, après avoir qualifié le message de Noël 1944 de Sa Sainteté le Pape, "l'un des plus grands messages sociaux du Saint-Siège", a obtenu à l'unanimité des voix que le Sénat insère ce texte dans le "Congressional Record", annonce le N. C. W. C. News Service. Le sénateur Murray a prétendu que ce message était comparable aux encycliques "Rerum Novarum" et "Quadragesimo Anno", et il a exprimé l'espoir qu'il ferait pour promouvoir une juste conception de la paix et de la démocratie, autant que ces encycliques avaient fait pour promouvoir une saine politique sociale et ouvrière".

Un code minimum exigé pour faire partie du B.I.T.

Londres. — Sir John Forbes Watson, délégué des employeurs britanniques au conseil exécutif du Bureau international du travail, a suggéré l'établissement d'un code minimum des conditions de travail qui s'appliquerait à tous les pays comme condition d'admission dans le B.I.T.

Deux raisons, au dire de sir John, justifient ce code. D'abord, le bien-être de tous les travailleurs du monde et, en second lieu, l'intérêt de chaque pays en particulier.

La Grande-Bretagne a ratifié et observe, depuis la fondation du B.I.T., 34 des 67 conventions de cet organisme. Les États-Unis, d'autre part, en ont ratifié 5 seulement. Maintenant que l'Angleterre a perdu son commerce d'exportation à cause de la guerre, il lui faudra le regagner en concurrence avec d'autres pays dont plusieurs n'ont pas adopté une seule des conventions du B.I.T.

Le Canada, pour sa part, a ratifié neuf des conventions du B.I.T.

Encourageons de préférence ceux qui affichent cette carte

parce qu'ils font leur part.

Nouvelles du mouvement

Conseil général de Québec

La décision du comité d'arbitrage institué pour étudier les demandes du Syndicat N. C. des fonctionnaires municipaux de Québec Inc. (Service intérieur), vient d'être rendue publique.

Les augmentations de salaires consenties aux employés de l'intérieur varieront de 13.5 à 26.5 pour cent, c'est-à-dire de $310 à $610 par année, et sont rétroactives au 1er mai 1944.

Entre autres améliorations ordonnées par le comité d'arbitrage, les vacances payées seront portées de deux à trois semaines.

Ce rapport est le plus important quant aux chiffres des augmentations consenties, et le Syndicat peut être fier du succès obtenu.

Employés de la Fonderie de l'Islet

Le Syndicat national catholique des employés de fonderies de l'Islet Inc., vient de renouveler sa convention collective avec une augmentation de 5 cents de l'heure et une semaine de vacances payées. Ces améliorations, ajoutées à celles déjà obtenues, sont déjà une somme d'avantages grandement appréciables au crédit de ce jeune syndicat.

L'alimentation en détail

Le Syndicat N. C. de l'alimentation en détail de Québec Inc., vient lui aussi de renouveler sa convention collective avec, comme principale amélioration, une augmentation générale des salaires. Ce syndicat, récemment fondé continue sa campagne de recrutement pour pouvoir enfin réglementer la profession dans des conditions qui soient de plus en plus acceptables. Nous leur souhaitons tout le succès que méritent leurs efforts.

Syndicat du vêtement

Le Syndicat national catholique du vêtement Inc., a vu ces derniers mois augmenter ses effectifs d'un nombre considérable de nouveaux membres. Le Syndicat groupe maintenant la grande majorité des travailleurs du vêtement à Québec. Tous les nouveaux membres, de même que les anciens, ont signé une carte de maintien d'affiliation syndicale avec autorisation de prélever sur la paye les cotisations mensuelles. Et le recrutement continue d'aller bon train.

L'alimentation en gros

Le Syndicat N. C. de l'alimentation en gros Inc., par suite d'améliorations sensibles apportées à la situation des employés et en vue d'une action de plus en plus efficace, continue d'augmenter ses effectifs. Depuis quelque temps, on ne voit pas d'assemblées sans qu'il y ait au moins une vingtaine de nouveaux membres à initier.

Barbiers et coiffeurs

Lundi, le 12 mars dernier, eut lieu l'élection du Syndicat des compagnons-barbiers et coiffeurs de Québec. Presque tous les membres du bureau de direction furent réélus. Voici le résultat du scrutin: président, M. Alphonse Robitaille; 1er vice-président, M. Philippe Servais; 2e vice-président, Mlle Alphéda Dufour; sec.-archiviste, M. Joseph Laroche; ass.-sec.-archiviste, M. Roméo Rouleau, sec.-financier, M. Ernest Meunier; trésorier, M. Alphonse Robitaille, fils; sec.-correspondant, M. Gérard Poirier; gardien, M. Léopold Thivierge; sentinelle, M. Joseph Fontaine.

Les élections ont été présidées par M. J.-A. Bouthillette, du Syndicat de la boulangerie, et M. l'abbé Aurèle Ouellet, aumônier du syndicat, qui donna sa bénédiction aux nouveaux élus et il leur apporta des félicitations et des encouragements pour leur excellent esprit syndical.

Employés de la Traverse de Lévis

Le Syndicat N. C. des employés de la traverse de Lévis a fait l'élection de ses officiers lundi soir, le 19 mars dernier. Les officiers élus ont été MM. C.-A. Proulx, président; Jos. Michaud, vice-président; J.-L. Demers, secrétaire; V. Lefebvre, trésorier; Roméo Lemieux, ass.-secrétaire; W. Aubin, directeur, et J.-A. Dumont, directeur.

Les élections ont été présidées par M. Alphonse Roberge, organisateur du Conseil général des Syndicats catholiques de Québec, et l'abbé Henri Gingras, aumônier, donna sa bénédiction aux élus.

Activités syndicales à Victoriaville

M. Alain Rheault, l'agent d'affaires des syndicats nationaux de Victoriaville, nous a fait tenir un intéressant résumé des activités syndicales pour l'année 1944 et un encourageant tableau de la situation à date dans ce magnifique centre.

"Nos syndicats nationaux, écrit d'abord M. Rheault, ont connu au cours de l'année 1944 une ère de développement grâce à l'inlassable dévouement de leur aumônier, M. l'abbé Albert Dumas, et de leurs valeureux officiers".

Les deux principales industries locales, à Victoriaville sont le meuble et le vêtement. Il y en a d'autres cependant comme on pourra le voir par le résumé de la situation dans chacun des syndicats.

Employés du vêtement

Ce syndicat comprend les quatre industries suivantes: Fashion Craft, Rubben Bros., Utility Textile et Leblanc et Di-Murro Eng. L'industrie du vêtement est régie par une convention collective provinciale de travail en ce qui regarde les salaires. De plus, ce syndicat a obtenu un contrat d'atelier fermé avec tous les patrons précédemment mentionnés. La paix et l'harmonie régnent au sein de ces industries. Effectifs: 793 membres.

Travailleurs du meuble

Le syndicat catholique national des travailleurs du meuble comprend les trois industries suivantes: Victoriaville Furniture, Eastern Furniture et Victoriaville Speciality. Ce syndicat a obtenu présentement un seul contrat d'atelier fermé à la Victoriaville Furniture où, comme dans l'industrie du vêtement, les cotisations sont retenues sur la paye des membres. A l'Eastern Furniture, il y eut une grève de trois jours à la fin de décembre 1944. Les syndiqués attendent maintenant avec impatience la décision de la Commission d'arbitrage. A la Victoriaville Speciality, le syndicat est reconnu par la Commission des relations ouvrières comme seul agent négociateur. Aucun contrat d'atelier n'y a encore été signé. Effectifs: 490 membres sur 570 employés.

Employés de la métallurgie

Ce syndicat ne comprend qu'une industrie, la Cie Jutras Limitée. Il est reconnu comme seul agent négociateur. Tous les employés, au nombre de quarante, sont membres.

Travailleurs du bois ouvré

Organisé à la fin de l'année dernière, ce syndicat comprend une industrie, la Coopérative fédérée. Il n'est pas encore reconnu par la Commission des relations ouvrières du Québec. Effectifs: 40 membres sur un personnel du même nombre.

Syndicat des institutrices

Le nouveau syndicat comprend la Commission scolaire de Victoriaville et les commissions scolaires du comté d'Arthabaska. Une entente a été signée entre la Commission scolaire de Victoriaville et ce Syndicat. Avec les commissions scolaires du comté des difficultés surgissent et le tout est soumis à un comité d'arbitrage. Effectifs: 115 membres.

Comité central

Ce comité, composé des représentants de tous les syndicats, est le conseil supérieur qui veille aux intérêts de tous les syndiqués. Parmi les services créés par les syndicats pour leurs membres on remarque: une caisse mortuaire, une coopérative de consommation et une caisse populaire.

Conseil central de St-Hyacinthe

La Gazette officielle de Québec, dans sa livraison du 17 février dernier, publiait un arrêté en conseil, rendant obligatoires pour les employeurs et les salariés des institutions, des métiers et des occupations visés, les dispositions de la convention collective de travail intervenue entre l'association patronale des institutions religieuses et des fabriques paroissiales du diocèse de Saint-Hyacinthe Inc., et le Syndicat N. C. des employés des institutions religieuses de Saint-Hyacinthe, Inc.

Ce nouveau décret s'étend à tout le diocèse de Saint-Hyacinthe. Il s'applique à la Corporation épiscopale de Saint-Hyacinthe; aux oeuvres et fabriques paroissiales; aux institutions d'enseignement, telles que séminaires, collèges, couvents; aux institutions religieuses d'hommes et de femmes, telles que maisons-mères, scolasticats, juvénats, postulats; aux institutions d'assistance publique; aux

(suite à la page 15)

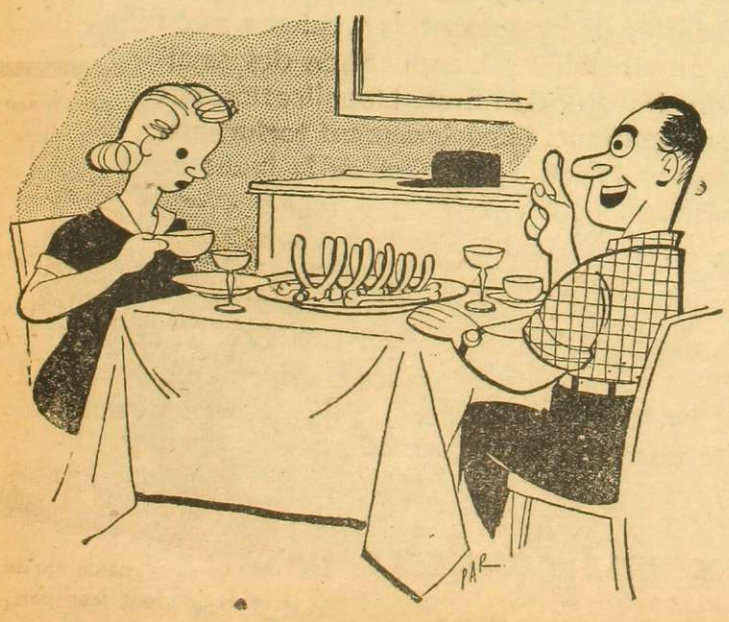

"Ceci me rappelle quelque chose! — Il me faut retourner immédiatement au

Une heureuse suggestion

La C.T.C.C. et les vacances payées — L'aspect social de cette question — Objectif à atteindre

(par André Roy)

Dans le mémoire présenté par la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada au gouvernement fédéral à la fin de janvier, nous trouvons le passage suivant:

"La C.T.C.C. suggère l'adoption d'une loi générale concernant les vacances payées. L'on pourrait prévoir pour tous les salariés une semaine de vacances payées après un an de service, et deux semaines de vacances payées après cinq ans de service".

C'est là une proposition qu'il importe de monter en épingle parce qu'elle est de nature à améliorer sensiblement les conditions de vie des travailleurs en général et aussi parce qu'elle indique bien l'esprit d'initiative de nos syndicats nationaux catholiques.

Qui ne se réjouit, en effet, de voir, depuis la guerre surtout, s'étendre à plusieurs branches de l'industrie la coutume déjà établie dans les carrières intellectuelles d'accorder des vacances payées aux employés? Ce qui est nécessaire aux uns pour rétablir l'équilibre de leurs facultés, pourquoi ne le serait-il pas aux autres? Dans ce sens, on ne saurait considérer les revendications des ouvriers comme une façon de frustrer le patron d'une somme d'argent quelconque. Au contraire, salariés et chefs d'entreprises doivent se convaincre de la nécessité de cette période de repos. Agir dans un but contraire, d'une part comme de l'autre, ce serait se rendre un bien mauvais service.

★ ★ ★

Dans une économie fortement industrialisée — et c'est ce vers quoi nous allons inéluctablement dans notre province — les vacances sont nécessaires. En effet, l'ouvrier, par suite de la sériation et de la standardisation du travail, est rivé à une tâche souvent monotone. S'il agit d'une part — et cela bien malgré lui — en automate, il doit, d'autre part, une attention constante à sa besogne. Et l'attention est d'autant plus difficile à soutenir que le travail ne comporte qu'un intérêt minime. Le travailleur bien souvent ne peut pas, n'a pas le loisir ni les moyens d'exécuter une besogne personnelle, originale. Il ne peut pas tendre à ce que les anciens appelaient "l'ouvrage bien faite". Paradoxe! peut-être. Mais une chose reste vraie: il est beaucoup plus fatigant d'accomplir un travail qui ne requiert qu'une intervention légère de l'intelligence et de ses facultés qu'un autre qui oblige à recourir sans cesse à plusieurs facultés intellectuelles et physiques.

Il est facile de donner des exemples de cette monotonie des tâches dans l'industrie moderne.

Dans l'industrie de la machinerie, par exemple, tout le travail se fait à la chaîne, au moyen de courroies sans fin. Chaque ouvrier a une fonction bien déterminée, dut-il, à longueur de journées, de semaines et de mois, ne poser qu'un seul boulon à une seule pièce. C'est la même chose dans l'industrie de la confection: un tailleur découpera invariablement la même pièce; une poseuse de manches ne fera que cette opération. Et on pourrait multiplier les exemples.

★ ★ ★

Il faut bien noter aussi que l'économie moderne a péché gravement en ne considérant dans l'homme que sa valeur marchande. C'est pourquoi, en étudiant cette question des vacances, le patron ou le bureau de direction, qui a la lourde responsabilité d'assurer le fonctionnement de l'entreprise, doit s'efforcer d'envisager l'aspect social de cette amélioration.

Si l'industrie moderne, grâce à la puissance et à la rapidité des machines auxquelles elle recourt, peut centupler sa production, il est naturel qu'elle soit en mesure de servir l'homme, de rendre moins longue et moins pénible sa tâche, de diminuer l'intensité de son travail, tout en assurant sa subsistance. Les vacances contribuent pour leur part à cette amélioration. En ce qui a trait au bien commun, il ne faut pas oublier non plus que l'industrialisation moderne per-

(suite à la page 15)

Compagnie Acton Shoe Ltée
Alfred LAMBERT Inc., distributeur
CHAUSSURES DE TOUS GENRES
26, rue Notre-Dame ouest, Montréal

Monty, Gagnon & Monty
POMPES FUNEBRES — SALONS MORTUAIRES
1926 Plessis — AM. 8900
SERVICE D'AMBULANCES — 4156 Adam — AM. 3733

La sauvegarde de la famille

L'économie est l'art d'ordonner ses dépenses. Sans la pratique de cette vertu sociale, la famille ne connaît aucune sécurité, elle est vouée, tôt ou tard, à la ruine. Protégez votre foyer, préparez l'avenir des vôtres, assurez-vous une vieillesse heureuse et digne en vous constituant petit à petit les réserves nécessaires.

Prenez dès aujourd'hui l'habitude de l'épargne.

• • •

BANQUE CANADIENNE NATIONALE
Actif, plus de $250,000,000
515 bureaux au Canada
60 succursales à Montréal.

Un deuxième mémoire aux autorités provinciales

Afin de donner suite à toutes les résolutions de son dernier congrès, la C.T.C.C. a soumis un second mémoire aux autorités provinciales. Le premier, on s'en souvient, fut présenté le 26 janvier 1945. Avant d'aborder chacun des sujets de ce second mémoire, la C.T.C.C., a tenu à redire à l'honorable ministre du Travail son appréciation pour l'intérêt constant qu'il porte à toutes les questions qui relèvent de son ministère, et pour le maintien du Conseil supérieur du travail. Cet organisme, dans l'opinion de la C.T.C.C., peut rendre de réels services tant au ministère du Travail qu'au gouvernement lui-même.

"La presse quotidienne, dit le mémoire, a révélé que l'hon. ministre du Travail s'intéresse vivement au problème de l'apprentissage, et qu'il est disposé à ouvrir certains centres d'apprentissage, dans notre province, pour permettre aux jeunes d'apprendre convenablement un métier, et de gagner ainsi honorablement leur vie. Ce projet, sommes-nous informés, viserait à perfectionner les divers systèmes actuels, sans être en conflit avec l'application de la loi de la convention collective. L'hon. ministre du Travail peut être assuré de la coopération de la C.T.C.C. sur un sujet aussi important".

La Confédération est favorable en principe à toutes mesures visant à faciliter la réintégration dans la vie civile des membres des forces armées, à leur retour du front.

Commission des accidents du travail

Elle apprécierait d'être consultée avant que la nomination d'un quatrième membre à la Commission des accidents du travail soit faite et elle revient à la charge pour demander que l'ordonnance No 4 soit modifiée en haussant les taux actuels jusqu'au niveau permis par l'article 23 du décret C. P. 9384 régissant les salaires en temps de guerre.

La C.T.C.C. suggère que la loi des mécaniciens en tuyauterie soit amendée en l'appliquant d'une façon générale à toutes les municipalités de 5,000 âmes ou plus, au lieu de 10,000. De même, est-il suggéré que la loi exige pour ce métier un apprenti par trois compagnons.

Les conventions collectives

La C.T.C.C. suggère que la Loi de la convention collective soit amendée de manière à permettre l'institution de caisses maladie-hospitalisation. Elle suggère également qu'il soit expressément prévu que le gouvernement et les municipalités soient assujettis à la loi.

L'honorable ministre du Travail a annoncé récemment, la création d'un service d'information dans son ministère. La C.T.C.C. apprécie vivement cette initiative, et compte que ce service d'information pourra aussi compiler des statistiques relatives à la main-d'oeuvre, aux conventions collectives, etc.

La pension de vieillesse

La C.T.C.C. croit que le temps est venu d'abaisser l'âge de la pension de vieillesse, et suggère, au lieu de 70 ans, que la pension soit payée à 60 ans pour les femmes et 65 ans pour les hommes. De même, la C.T.C.C. suggère que la pension soit portée de $25 à $30 par mois. Enfin, que la pension soit versée aux vieillards dont le revenu annuel, sans compter la pension elle-même, ne dépasse pas trois cent soixante-cinq dollars par année.

Les autres recommandations du mémoire couvrent de multiples sujets, notamment: le respect du dimanche, le personnel ouvrier du parlement, les électriciens de l'industrie, l'industrie de la boulangerie, le fonds de pension des municipalités et les assurances pour automobilistes.

Le Canada honoré à une assemblée à Londres

A une assemblée du Conseil d'Administration du Bureau international du Travail, tenue à Londres, Angleterre, Me Paul Martin, M.P., adjoint parlementaire du ministre du Travail, a été nommé président du Comité de constitution. La photo nous montre Me Martin (au centre) avec MM. Chas. Laurent, de la Confédération française du Travail, représentant les travailleurs de France (à gauche) et Joseph Hallsworth, de la National Union of Distributive and Allied Workers, représentant les travailleurs de la Grande-Bretagne (à droite). Ce sont MM. Hallsworth et Laurent qui ont proposé la nomination de Me Martin à la présidence du comité. (Distribué par le ministère du Travail, Ottawa).

Les accidents du travail aux Etats-Unis

Washington. — D'après la *Monthly Labour Review*, on a dénombré 2,414,000 cas d'invalidité par suite d'accidents du travail aux Etats-Unis, en 1943. La liste comprend 18,400 morts et 1700 invalidités totales permanentes. Il en est résulté, pour la production, une perte équivalant à 56,800,000 jours de travail.

Avis important

Les syndicats affiliés sont priés de passer par leurs fédérations respectives, pour quelque service que ce soit, avant de s'adresser au Président général ou au Secrétaire général de la C.T.C.C.: ceci permettrait en même temps aux fédérations de mieux connaître les besoins de leurs syndicats affiliés.

Les fédérations qui ont besoin du concours du Secrétaire général doivent en faire la demande au Bureau Confédéral. Il est bien entendu qu'en cas d'urgence, l'Exécutif de la C.T.C.C. est autorisé à procéder dans le meilleur intérêt du mouvement.

Procès-verbal du congrès

Afin de permettre à la C.T.C.C. d'établir le nombre exact de procès-verbaux à publier après chaque Congrès, les corps affiliés devront, pour le prochain congrès de la C.T.C.C., remettre à l'un de leurs délégués la somme de $1.50 en paiement à l'avance du procès-verbal du Congrès.

Maurice DUSSAULT,
Secrétaire du Bureau confédéral

C. Lamond & Fils Ltée
Médailles et Bagues pour Gradués
Insignes émaillés pour Sociétés.
929, rue Bleury - MA. 7769

Conseil Général des Syndicats Catholiques de Québec
Henri Petit, président, 445, Christophe-Colomb, Québec.
M. Robert St-Hilaire, Sec. 29, 6e Rue, Limoilou, Tél. : 3-3539

Rêve international exaltant...

"...Et dans ce monde merveilleux que nous construirons après la guerre, camarades, les ouvriers de chaque pays ne seront plus isolés. Vous n'avez rien de commun, vous Canadiens, avec les autres classes sociales de votre pays. Par contre, l'ouvrier canadien ressemble exactement à l'ouvrier américain ou russe. Il faut donc grouper les ouvriers de tous les continents dans une formidable union mondiale qui sera plus forte que n'importe quel gouvernement!"

"...Et il ne faut pas craindre d'appliquer ces principes lumineux dans les autres domaines de la vie moderne. Féministes, groupez les femmes de tous les pays contre l'oppression des mâles. Il faut forcer l'union internationale des mineurs contre le fascisme autoritaire des parents. Ensuite viendra l'union internationale des brus pour résister aux empiétements des unions continentales de belles-mères. Il faudra aussi consolider l'union mondiale des vieux... garçons contre le fascisme des gens mariés qui veulent faire payer aux vieux garçons des taxes pour allocations familiales. Vive la liberté! Les perspectives sont également excellentes pour édifier l'union internationale des écoliers pour revendiquer les droits de "l'éducation positive" devant les contraintes fascistes des éducateurs..."

"...Enfin, quand l'humanité sera dégagée des vapeurs obscures émanant du moyen âge, nous porterons nos flamboyantes réformes dans le domaine physique afin que toute la création jouisse de la liberté et de l'égalité!"

"...Mon nez, par exemple, n'est-il pas dépaysé dans mon corps, où il ne trouve rien de semblable à lui? Qu'il me tarde de mettre ensemble tous les nez du monde! Et quand verrons-nous l'union internationale des bras contre la dictature intellectualiste de l'union internationale des occiputs?..."

"...Enfin, triomphe des triomphes, et terme suprême des victoires de l'humanité, le soleil un jour luira sur l'union internationale des pieds, alternant avec l'union internationale des cervelles, dans la régie interne de l'union internationale conjointe des os et des muscles, face à nos ennemis jurés, l'union internationale fasciste des âmes campées sur les rives de la métaphysique. En avant, camarades vers le progrès!..."

(Le Messager, *Sherbrooke*).

206, rue Du Pont Tél. : 4-4641
LA CIE F. X. DROLET QUEBEC
FABRICANTS D'ASCENSEURS
TOUTE REPARATION MECANIQUE
Spécialités : Bornes-fontaines. Soudure électrique et autogène.

Service en Relations Industrielles

DEPUIS quarante ans le ministère du Travail du Canada est l'instrument coordonnateur des intérêts interdépendants des trois éléments constituants de notre structure économique et sociale: le public, le travailleur et l'employeur. Ce service de maintien de relations industrielles satisfaisantes a entraîné une vaste extension du champ d'action du ministère par:

La disponibilité d'un mécanisme rapide et impartial de conciliation; La constitution de commissions dans le cas de conflit dans les mines et services d'utilité publique; Le maintien de facilités de placement (en collaboration avec les autorités provinciales); L'application des salaires raisonnables aux travaux de l'Etat. L'application des lois concernant les **Coalitions, l'Enseignement technique, les Rentes viagères sur l'Etat, Formation de la jeunesse et l'Assistance-chômage.**

De plus, le ministère prépare et publie statistiques et autres renseignements concernant les salaires, heures de travail, coût de la vie, législation du travail, mouvement ouvrier, etc. LA GAZETTE DU TRAVAIL, son périodique mensuel, indique les changements économiques et sociaux au Canada et à l'étranger. Le ministère tient aussi à la disposition du public une bibliothèque moderne de documentation.

LE MINISTERE DU TRAVAIL DU CANADA

L'HON. HUMPHREY MITCHELL, Ministre

ARTHUR MacNAMARA, Sous-ministre

Journées syndicales à Saint-Hyacinthe

Des conférences pour les religieux et les religieuses les chefs ouvriers et le public en général — Trois journées bien remplies

Les 27, 28 et 29 janvier dernier ont eu lieu à Saint-Hyacinthe des journées sociales organisées par le Secrétariat du travail Inc., le conseil central de Saint-Hyacinthe, l'Union des Coopérateurs et MM. les aumôniers.

Tout d'abord, on voulait marquer le 5e anniversaire de la consécration épiscopale de S. E. Mgr Arthur Douville, évêque de Saint-Hyacinthe et lui exprimer la reconnaissance des Syndicats catholiques et nationaux du diocèse. Mais le but de ce congrès était de développer l'éducation sociale de tous, et en particulier l'éducation syndicale. "On voit par le programme, nous communique M. l'abbé J.-C. Leclaire, aumônier des Syndicats catholiques et nationaux de Saint-Hyacinthe, que ces journées sociales s'adressaient à tous: aux prêtres, aux religieux et religieuses, aux officiers des syndicats ouvriers, aux employeurs, au public en général. Il y en avait pour tous les besoins."

Le programme

Première journée, samedi 27 janvier: Pour les religieuses, on eut deux séances: la première porta sur le syndicalisme (organisation interne, principes), l'autre sur la convention collective. Ces séances furent suivies par une centaine de religieuses venant de trois communautés. Le but de ces séances était de faciliter la mise en application de la convention collective des institutions religieuses, comme aussi de donner aux religieuses enseignantes l'opportunité de se renseigner sur les problèmes syndicaux et ouvriers;

Pour les religieux, on eut également deux séances: 1° on en eut une pour les Frères du Sacré-Coeur; ce que sont les syndicats catholiques en ville, ce qu'ils ont fait et ce qu'ils veulent réaliser, tel fut le sujet traité; 2° on en eut une autre pour les Frères Maristes. Le sujet fut le même;

Pour le public, le soir, il y eut une grande conférence du R. P. Gustave Sauvé, O.M.I., doyen de la faculté de philosophie de l'Université d'Ottawa, sur la coopération, avec films appropriés. S. E. Mgr Douville qui avait présidé, termina par une allocution dans laquelle il encouragea hautement les mouvements coopératifs.

Deuxième journée, dimanche 28 janvier: Pour le public, dans toutes les églises de la ville on prêcha sur le rôle social de l'Eglise. A la cathédrale, le sermon fut donné par M. l'abbé C.-O. Garant, professeur à l'Université Laval et aumônier des associations patronales de Québec;

Pour les officiers des Syndicats ouvriers, dans l'après-midi, il y eut séance d'études. Le sujet était: Convention collective et organisation professionnelle;

Pour les employeurs, il y eut l'après-midi une autre séance d'études. Le sujet était: ordre social, convention collective et syndicalisme patronal;

Pour le public, le soir, il y eut une très intéressante conférence donnée par M. Félix Desrochers, bibliothécaire en chef à la Bibliothèque du Parlement d'Ottawa, qui traita du sujet suivant: "Les luttes sociales de l'Eglise à travers les âges". Environ mille personnes y assistèrent. On présenta un film: *Terre de nos aïeux.*

Troisième journée, lundi, 29 janvier: On eut d'abord, à 9 h. 30, messe pontificale par S. E. Mgr Douville; à 11 h., présentation des voeux du clergé diocésain par Mgr Quintal, P.D., V.G., et réponse de Son Excellence. Puis, à 11 h. 30, devant une centaine de prêtres, le R. P. Jacques Cousineau, S.J., donna une causerie sur le sujet suivant: "Où allons-nous dans le domaine du travail et de son organisation".

Le travail d'équipe

Les trois principes de l'entretien

La vigilance continuelle est le prix d'un bon entretien.

Dans une organisation, tous peuvent venir en aide à celui sur qui tombe l'entretien des locaux et de l'outillage.

Le comité mixte ou ouvrier-patronal de production peut amener chacun à s'intéresser à l'entretien.

Par exemple, un comité entreprit de régler le problème d'une chaîne de convoyeur qui, selon les employés, brisait parce qu'elle se "tendait". Après enquête, l'ingénieur en chef signala que les chevilles des joints de la chaîne se relâchaient, ce qui causait l'allongement de la chaîne. L'on constata qu'il était possible de remettre de nouvelles chevilles à la chaîne. Une chaîne supplémentaire demeura sous la main afin de remplacer l'ancienne chaque fois que les chevilles étaient vérifiées et remplacées à temps.

Cette façon d'agir par rapport à la chaîne de convoyeur illustre trois principes importants de l'entretien.

1. Aller aux faits. (La chaîne ne s'est pas tendue. Qu'est-il donc arrivé ?)

2. Prévention des ruptures par une inspection systématique des points susceptibles d'usure et des défauts dans les parties mobiles de l'appareillage et de l'équipement.

3. Disponibilité de pièces de rechange prêtes pour remplacement immédiat.

Aller aux faits

L'observation soignée est possible quand des milliers de paires d'yeux sont mobilisés. Les résultats suivent, si les employés font rapport de ce qui ne va pas. Dans un certain cas, les dommages à des instruments dispendieux provenaient du fait que les obus étaient mis à l'envers dans les presses. On remédia à cet état de choses en installant des interrupteurs automatiques qui arrêtent la presse lorsqu'un obus arrive à l'envers à la machine. Dans un autre cas, on constata que des forêts neufs se cassaient moins facilement que ceux qui avaient déjà servi. Un autre comité signala des plaintes que le graissage n'était ni assez complet ni assez soigné pour couvrir tous les coussinets, ce qui provoqua la nomination d'un préposé à l'entretien avec responsabilité complète du graissage dans une certaine division. De cette façon, on a sauvé une période appréciable de "temps d'inactivité". (Communiqué du Comité patronal-ouvrier de production)

DANIEL JOHNSON
AVOCAT ET PROCUREUR
ROBINSON & JOHNSON
Edifice Aldred — chambre 2202
507 Place d'Armes, Montréal Tél. PL. 9571

Tél. : FR. 0117
HOTEL LAFAYETTE
A.-R. PATENAUDE, prop.
Bières, vins et spiritueux servis tous les jours
AMHERST et DEMONTIGNY (à proximité de l'édifice des Syndicats)

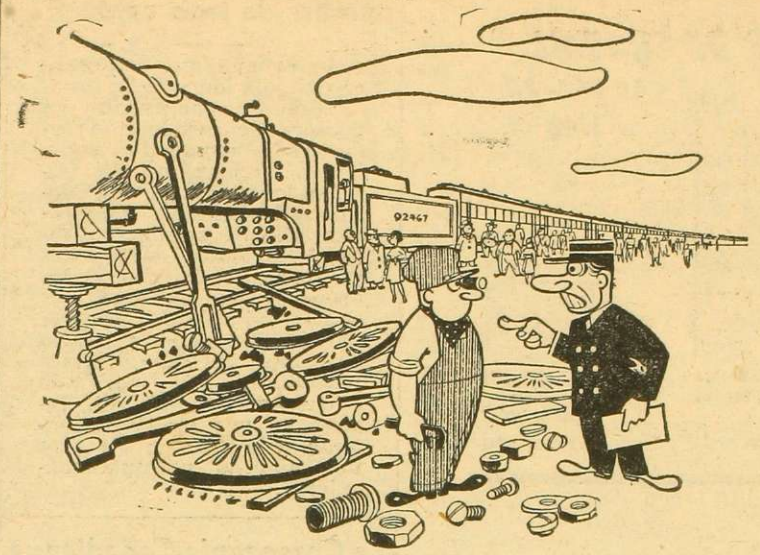

"Peu m'importe si vous étiez un horloger avant la guerre".

Les vacances payées

par Gérard Picard

Avant la guerre, les vacances payées étaient loin d'être généralisées au Canada. Peu d'industries en acceptaient le principe pour les travailleurs manuels. Ce privilège était à peu près exclusivement réservé aux travailleurs intellectuels et aux employés de bureaux.

Aujourd'hui, bon nombre d'employeurs accordent aux ouvriers de la production des vacances annuelles payées. On admet que les ouvriers ont besoin de refaire leurs forces, comme les autres employés, et que ce but ne peut être atteint en les forçant simplement au chômage pendant une ou deux semaines par année.

Au début de la guerre, le Conseil national du travail a adopté le bulletin D.B. 17. Ce bulletin, en résumé, prévoit la continuation des vacances payées, là où elles existaient avant la guerre, même suivant les plans les plus généreux; et il prévoit aussi qu'il est de la juridiction des conseils du travail en temps de guerre d'accorder une semaine de vacances payées aux ouvriers. Mais, lors de l'adoption du bulletin D.B. 17, les requêtes relatives aux vacances payées devaient être présentées soit par l'employeur seul, soit par l'employeur et le syndicat ouvrier conjointement. On n'admettait pas de requêtes soumises uniquement par les syndicats de travailleurs.

Un pas en avant

Une fois transformé en tribunal industriel, le Conseil national du travail, sans modifier le texte du bulletin D.B. 17, l'a interprété plus généreusement. Il a fait un autre pas en avant. Le Conseil national, en effet, a accepté des requêtes présentées par les syndicats seuls, dans les industries de guerre, et en dépit de l'opposition des employeurs. Les conseils régionaux du travail ont ensuite accepté cette jurisprudence. Ces requêtes toutefois, devaient s'en tenir à une semaine de vacances payées, par année, pour les ouvriers au service d'un employeur depuis au moins un an sans interruption. La jurisprudence est aujourd'hui assez semblable dans les industries de guerre et dans les industries civiles.

A moins de raisons graves, à l'heure actuelle, les conseils du travail en temps de guerre accordent une semaine de vacances payées aux ouvriers qui en font la demande, par l'intermédiaire de leurs syndicats. Exceptionnellement, des plans de vacances payées plus avantageux que le plan prévu dans le bulletin D.B. 17 ont été accordés. Mais généralement, les plans plus avantageux sont acceptés lorsqu'ils sont exposés dans une requête conjointe de l'employeur et du syndicat. Et bien entendu, lorsque l'on peut offrir des comparaisons avec des établissements de la même localité ou de la même industrie, où les ouvriers bénéficient de vacances payées, la procédure est encore plus facile.

Des progrès restent à faire

Il faut reconnaître les progrès qui ont été faits en matière de vacances payées. Mais d'autres progrès restent à faire. Ainsi, le conseil national du travail de Washington a accepté comme plan de base, pour les vacances payées, le plan suivant: a) une semaine de vacances payées par année pour les ouvriers ayant au moins un an au service du même employeur; b) deux semaines de vacances payées, après cinq ans de service. La C.T.C.C. a soumis exactement le même point de vue aux autorités fédérales, et des démarches seront continuées pour faire intégrer ce plan dans le bulletin D. B. 17 du Conseil national du travail en temps de guerre.

GASTON GIBEAULT, C.R.
AVOCAT
STE-AGATHE-DES-MONTS
Tél. 60 3, rue Préfontaine

CLairval 7902
Aquila Lapointe
ASSURANCES
4460, rue LaFontaine
Maisonneuve Montréal

Travail soigné

Dans les produits fabriqués par la Dominion Textile pour fins de guerre et ceux faits pour la paix on trouve le même travail soigné, depuis si longtemps en demande par les judicieux acheteurs canadiens.

Que ce soit tissus résistants pour aéroplanes de combats de notre aviation, ou draps et taies d'oreillers blancs et doux pour usage domestique, la qualité, née de nombreuses années d'expérience dans la fabrication et garantie par le travail habile de nos employés de filatures, est là.

Dominion Textile Company Limited

Fabricants de

DRAPS ET TAIES D'OREILLERS "COLONIAL"
MAGOG FASTEST FABRICS

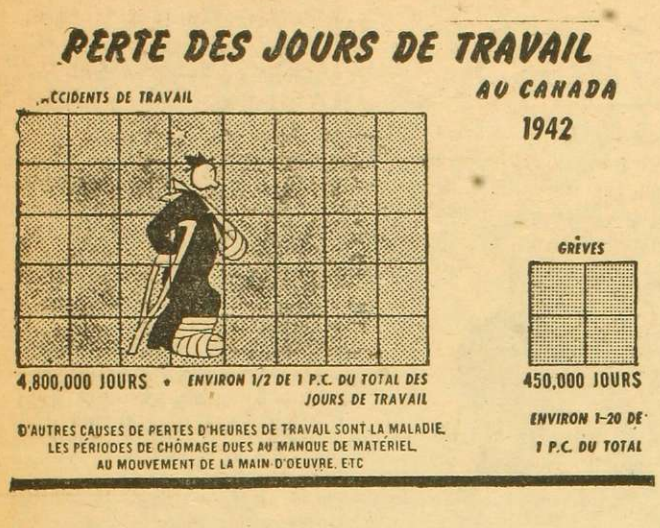

Service de librairie de la C. T. C. C.

Commandes à 3447 St-Hubert, Montréal

Encyclique *Rerum Novarum*, de Léon XIII	.15 unité
Encyclique *Quadragesimo Anno*, de Pie XI	.25 unité
Encyclique *Divini Redemptoris* de Pie XI	.25
"La Restauration de l'Ordre Social". Lettre collective des Evêques	.15 unité
Eléments de Morale Sociale par E. Delaye, S.J.	.75 unité
Pour un Ordre Social Chrétien, par Lorenzo Gauthier	.40 unité
Plans d'Etude sur la Restauration Sociale, Richard Arès, S.J.	.25 unité
Une Charte Officielle du Syndicalisme chrétien (Pensées du Saint-Siège sur les syndicats catholiques)	.10 unité
Pour Restituer à l'Edifice Social son Equilibre, par par S. Em. le Card. Villeneuve	Gratuit
Syndicalisme Catholique Canadien, par Maximilien Caron. avocat	.05 la douz.
"Esclave ou Maître chez nous", J.-C. Leclaire, ptre	.10 unité
"La Déclaration de Philadelphie", par Jean-Pierre Després	Gratuit
"Manuel Populaire d'Action Sociale et Syndicale", par Fédération Cercles d'Etude	.15 unité
Catéchisme Syndical, par l'abbé L. Gauthier, aumônier des Syndicats nationaux de St-Jean	.25 unité
"Causeries radiodiffusées", relatant fondation et réalisations des fédérations affiliées à la C. T. C. C.	.25 unité
"Pourquoi devons-nous être des Syndiqués Catholiques?", par M. l'abbé Antoine Grenier	.25 unité
"Petit Catéchisme d'Education syndicale". Père Richard Arès, S.J.	.15
"Catéchisme de l'Organisation Corporative". Père Richard Arès, S.J.	.25
"La Malfaisance du Capitalisme actuel". Abbé Georges Côté	.15
Deux Encycliques de S. S. Pie XI, *Divini Redemptoris* (sur le communisme), *Mit Brennender Sorge* (sur le national-socialisme)	.25
TRACTS DE LA C. T. C. C.:	
No 1—"La C.T.C.C., ses Oeuvres et ses Aspirations", par Alfred Charpentier	.05
No 2—"Le Problème des Salariés... Sa Solution", par M. l'abbé Jean Bertrand	.05
Ni 3—"Directives et Orientations", par Alfred Charpentier	.05
No 4.—"L'Organisation du Travail de Demain" par Alfred Charpentier	.05
No 5.—"La Restauration Sociale et la Classe Ouvrière", par Alfred Charpentier	Gratuit
No 6.—"Syndicalisme ou Politique", par Alfred Charpentier	Gratuit
De l'Internationalisme au Nationalisme, Alfred Charpentier	.15 unité
Réalisations de la C. T. C. C.	Gratuit
Réalisations de la Fédération nationale du textile	Gratuit
(anglais)	
No 4—"Labour in the Coming Days", by Alfred Charpentier	.05 each
Interesting articles, by Alfred Charpentier	Gratuit
Workers of Quebec organize on Catholic Plan, E. D. Chicanot	Gratuit
(pour Cercles d'Etude)	
Séries complètes du bulletin d'étude "Le Syndicaliste" (années 1940-41; 1941 42)	.55 par série

Les comités mixtes de production sont au nombre de trois cents

Au cours d'une conférence de trois jours de la Commission de coopération en matière de production industrielle, auxquelles assistaient des membres des bureaux locaux, M. Arthur McNamara, directeur du Service sélectif national, a félicité les hauts fonctionnaires de la Commission et les préposés locaux de leur oeuvre qui a donné jusqu'ici environ 300 comités mixtes de production dans diverses industries. "Ce mode de coopération, a-t-il dit, résulte en une meilleure entente et la mise en commun des moyens patronaux-ouvriers".

La Compagnie Canadienne de Papeterie a reçu ses employés

Il vient de s'ouvrir dans la région de Joliette une ère nouvelle dans les relations entre patrons et employés. La pierre angulaire des relations syndicales avec les compagnies a été établie après la négociation de conventions collectives, et on y a apporté ensuite le ciment indispensable de la véritable amitié.

Une manifestation de cette amitié, réciproque de part et d'autre, a eu lieu récemment alors que M. Raoul Charrette, gérant de la Compagnie Canadienne de Papeterie, a reçu ses employés.

M. Charrette avait été l'un des invités à la fête du second anniversaire du syndicat. "J'ai voulu, dit-il, rendre la politesse. D'ailleurs, j'ai été si enchanté de cette première soirée passée au milieu de mes employés qu'à mon tour j'ai jugé bon d'organiser une autre fête qui nous réunirait tous".

Le programme était varié: programme musical et artistique, bingo, danse, banquet et allocutions.

M. René Martin agissait comme maître de cérémonies. On remarquait parmi les principaux invités M. l'abbé Henri Pichette, aumônier du syndicat; M. Kay Crabtree, fournisseur de papier de la Compagnie, qui avoua espérer bientôt pour sa propre usine une formule semblable de bonne entente; M. Emile Ducharme, président du syndicat, qui assura le gérant de l'entière collaboration du syndicat.

Origine de la profession du barbier-coiffeur

Par J.-Henri Béliveau

Il est assez difficile de retracer l'origine de la profession du barbier-coiffeur, elle semble se perdre dans la nuit sombre des temps préhistoriques.

Toutefois, si nous remontons le cours des siècles jusqu'au temps de l'opulent empire grec nous apercevrons déjà à cette époque lointaine le barbier-coiffeur dans un attrayant costume, glissant habilement le fil de son rasoir sur une figure humaine ou taillant la chevelure d'un client avec un art consommé.

Poli, affable, courtois, cultivé, le barbier-coiffeur de l'antiquité était considéré comme un homme d'une importance notable; il entretenait des relations intimes avec la plupart de ses concitoyens qui le tenaient en haute estime.

Ses fonctions étaient à peu près analogues chez les Grecs, qui le nommaient Kourcus, et chez les Romains, qui le désignaient sous le nom de Tonsor.

Outre les soins qu'il donnait à la barbe et aux cheveux de ses clients, il était aussi dentiste et parfumeur; il faisait le commerce des parfums, des ciseaux, des rasoirs, des peignes, des brosses et de divers instruments nécessaires à la toilette des petits maîtres de Rome.

Chirurgien aussi

Ses heures libres étaient employées à l'étude, aux recherches, aux expériences; la médecine et la chirurgie retenaient particulièrement son attention.

Au temps d'Hippocrate, surnommé le père de la médecine, qui a vécu ver l'an 460 avant Jésus-Christ, certaines opérations étaient réservées aux barbiers. Au moyen âge, quand les clercs avaient le privilège d'exercer la médecine, les attributions du barbier devaient s'étendre également.

En France, c'est en 1163 que le Concile de Tours interdit aux prêtres d'exercer l'art médical et la pratique des opérations exigeant l'effusion du sang. A partir de cette époque, les barbiers ont exercé la pratique de la chirurgie pendant plusieurs siècles, c'est-à-dire jusqu'à la Renaissance.

On sait qu'il y a eu un grand nombre de barbiers qui ont accompli un rôle politique dans l'histoire; plusieurs ont été des personnages fort importants.

Citons simplement: Pierre la Brosse, barbier des rois saint Louis, Philippe et Hardi; et Olivier le Daim, barbier de Louis XI.

De nos jours

De nos jours, le barbier demeure encore un personnage attaché au service des rois. Dans sa longue tournée à travers le Canada et les Etats-Unis, Sa Majesté le Roi Georges VI avait, dans l'imposante suite royale qui l'accompagnait, un expert barbier-coiffeur qui fut l'objet d'une abondante publicité dans les journaux du temps. Nous ne doutons pas qu'aujourd'hui comme autrefois, le barbier du roi pénètre des secrets qui échappent complètement à la connaissance du reste du monde; il reçoit des confidences que personne ne soupçonne.

Si le barbier a abandonné à d'autres le soin des malades et la pratique de la chirurgie, il n'a pas pour cela renoncé à l'étude, loin de là, car en plus de perfectionner toujours davantage son art délicat, où son esprit est déjà en activité, il se spécialise par l'étude, dans la science de l'hygiène se rapportant à sa profession, si bien qu'à l'heure actuelle nous avons chez les barbiers-coiffeurs et coiffeuses un nombre considérable de compétence qui font excellente figure dans la société, et ce nombre ira grandissant le jour où nous aurons un "Collège des barbiers-coiffeurs et coiffeuses" attendu depuis si longtemps et désiré de tous.

Il ne s'agit pas de reconquérir les attributions du barbier de l'antiquité mais bien de travailler au perfectionnement d'une profession qui ne demande qu'à marcher de l'avant, tout en se tenant dans les limites de ses droits et privilèges.

MAURICE JULIEN
AVOCAT ET PROCUREUR
JULIEN & JULIEN
Tél. LAncaster 5281 - 84 ouest, Notre-Dame - Montréal

I. NANTEL
BOIS DE SCIAGE
MASONITE
TEN TEST
BEAVER BOARD
Coin Papineau et De Montigny
Téléphone : CH. 1300
Montréal

MINISTERE DU TRAVAIL DE LA PROVINCE DE QUEBEC

Salaires et Conditions de Travail

Loi de la convention collective
Loi du salaire minimum
Cédules des justes salaires pour les travaux du gouvernement
Service de conciliation et d'arbitrage
Loi du repos hebdomadaire.

Sécurité

Loi des établissements industriels et commerciaux
Loi des édifices publics
Loi des paratonnerres
Loi des mécaniciens de machines fixes
Loi des appareils sous pression
Loi des mécaniciens en tuyauterie.

Prévoyance sociale

Loi des accidents du travail
Service de placement provincial
Loi des pensions aux aveugles de Québec
Loi de l'assistance aux nécessiteuses.

Honorable Antonio BARRETTE
Ministre

Gérard TREMBLAY,
Sous-ministre

J. O'Connell MAHER,
sous-ministre adjoint

Historique des syndicats de l'aluminium

Les luttes épiques d'Arvida et de Shawi nigan

M. Alfred Charpentier, président de la Confédération des travailleurs catholiques du Canada, a bien voulu, pour la revue NOS COURS, retracer l'historique des syndicats de l'industrie de l'aluminium. Les lecteurs du TRAVAIL liront sûrement avec un vif intérêt quelques extraits de cet article:

"Il y a huit ans que la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada fonda à Arvida et à Shawinigan, les deux premiers syndicats nationaux des ouvriers de l'aluminium dans la province de Québec.

"Après plusieurs mois de négociations ardues, les deux syndicats signèrent, presque en même temps, à l'automne 1937, leur première convention collective de travail avec The Aluminum Co. of Canada. Double événement qui fit sensation dans le monde du travail. C'est que jamais jusqu'alors cette puissante compagnie internationale n'avait signé de contrat avec aucune union ouvrière sur le continent américain.

Premières améliorations

"Dès leur première convention collective, les travailleurs de l'aluminium à Arvida et à Shawinigan bénéficièrent d'améliorations remarquables: augmentation générale des salaires de 25 à 35%; respect du dimanche et chômage de 9 jours de fêtes par année; vacances payées d'une journée par année de service, équivalent dès la première année à 8, 12, 15 jours de repos, dû au fait que tous les employés d'alors étaient d'anciens employés; introduction des congés payés pour la première fois dans la grande industrie du pays; paiement d'un minimum de deux heures de salaires, quand la compagnie rappelait au travail un employé en dehors des heures normales — minimum qui est porté actuellement à trois heures —; établissement d'un comité paritaire où les représentants des ouvriers rencontrent régulièrement les représentants de la compagnie pour défendre les intérêts des ouvriers. Par ce comité, des milliers de dollars ont été remboursés pour des arrérages de salaires dûs et non payés par suite d'erreurs ou de mauvaises classifications.

Les augmentations de salaires

"Depuis 1937, le contrat entre ces deux syndicats et The Aluminum Co. of Canada s'est renouvelé annuellement avec améliorations sensibles chaque fois. Depuis cette date, seul le Syndicat d'Arvida a obtenu aux travailleurs de l'aluminium de cet endroit, $20,000,000 en augmentation de salaire. Il faut compter évidemment que la main-d'oeuvre a passé de 2,000 à près de 10,000 ouvriers de 1940 à 1944. Un bref coup d'oeil sur l'augmentation du taux horaire dans quatre opérations seulement (sur des centaines) nous convaincra du bien-fondé de l'assertion précédente."

Le salaire des mécaniciens au service d'entretien, qui était de 58 cents de l'heure en 1936, est maintenant de 88 cents; celui des installateurs de machines est passé de 50 cents à $1; celui des opérateurs (minerai), de 50 à 83 cents, et celui des cuvistes, de 38 à 79 cents.

M. Charpentier signale de nombreuses autres améliorations

M. René Harmégnies, organisateur de la Fédération nationale des employés de l'industrie de l'aluminium.

obtenues par les deux syndicats, notamment la diminution du nombre de creusets pour chaque cuviste. Il rappelle ensuite les grèves de 1941 et 1943.

L'Internationale et le C.I.O.

"La grève de l'été 1941, à Arvida, fut spontanée et le résultat de la négligence de la Cie à se rendre aux légitimes demandes du Syndicat. Or qu'arriva-t-il? Ce fut le Syndicat qui, loin de représenter les milliers de grévistes d'alors, réussit à capter leur confiance, à les faire retourner au travail et à prendre leur cause en main.

"C'est après cet événement que l'Internationale survint à Arvida. Capitalisant sur les circonstances ayant causé la grève, elle accusa faussement le Syndicat de tous les torts et s'engagea dans une lutte à mort contre lui et alla livrer la même lutte contre notre Syndicat de Shawinigan. Et à Arvida, durant les derniers six mois de cette lutte, notre syndicat dut se défendre contre un deuxième adversaire farouche: le C. I. O.

"La grève qui éclata à Shawinigan en 1943, illégalement déclenchée par l'Internationale, n'avait qu'un but: prendre la place du Syndicat dans les pourparlers de conciliation en cours en les faisant aiguiller des mains des autorités provinciales aux autorités fédérales. Heureusement le Syndicat commanda encore la confiance de la majorité des ouvriers et grâce à lui, la grève prit fin en peu de jours, puis il garda en main la défense des intérêts des ouvriers.

Congédiement massif

"Que ne se produit-il pas à Arvida et à Shawinigan peu de semaines après l'apparition du C.I.O., à Arvida? La Compagnie annonce un congédiement massif de 3,000 ouvriers, devant prendre effet dans l'intervalle de deux fois 24 heures. C'était la conséquence de l'aide apportée par le C.I.O. américain à la réélection du Président Roosevelt par l'entremise de son Comité d'Action Politique qui a travaillé à faire fermer l'usine d'Arvida pour accentuer la production américaine et procurer du travail à ses membres américains. C'est que le gouvernement américain avait annulé ses contrats avec The Alumiunm Co. of Canada.

"Le Syndicat dut intervenir énergiquement auprès de tous les pouvoirs publics pour obtenir que le congédiement s'échelonna sur une période de quelques mois.

"Mais enfin, le vote du 8 février dernier délivra triomphalement du C.I.O. et de l'Internationale, notre Syndicat d'Arvida."

Le président de la C.T.C.C. termine enfin en signalant la portée de la victoire du 8 février qui, avec d'autres du même genre, promet à notre mouvement "un rôle de plus en plus fécond pour l'expansion du syndicalisme national et chrétien en notre pays".

La liberté syndicale rétablie en France

La Charte du travail instituée par le gouvernement de Vichy a été supprimée en vertu d'une ordonnance qu'a adoptée le gouvernement provisoire français. Le régime de la liberté syndicale est rétabli, comme avant la guerre, et l'ordonnance crée en outre des commissions de reconstitution syndicale chargées d'épurer le mouvement syndical et de reconstruire, dans le plus bref délai possible, les cadres du syndicalisme patronal et ouvrier.

L'ordonnance abroge en outre les articles 1 et 8 de la loi du 16 août 1940 aux termes desquels tous les groupements généraux rassemblant à l'échelle nationale les organisations professionnelles, patronales et ouvrières pouvaient être dissous par simple décret. On se souvient qu'en application de ce texte, les organisations centrales, patronales et ouvrières, furent effectivement dissoutes par une série de décrets en date du 9 novembre 1940. Du côté ouvrier, l'interdiction frappa, notamment, la Confédération générale du travail, la Confédération française des travailleurs chrétiens et la Confédération des syndicats professionnels français et, du côté patronal, la Confédération générale du patronat français.

Epuration des syndicats

La Revue Internationale du Travail, qui nous communique ces informations, ajoute que l'ordonnance prévoit que les personnes qui ont fait l'objet soit d'une condamnation judiciaire, soit d'une sanction administrative en vertu d'une des trois ordonnances sur "la répression des faits de collaboration avec l'ennemi", "l'épuration

Répartition des employés par sexe

D'après un très récent rapport du Bureau fédéral de la statistique, les établissements des neuf principaux groupes industriels ont déclaré employer 1,406,132 hommes et 521,979 femmes le 1er octobre 1944, soit 271 femmes par 1,000 des effectifs globaux de 1,928,111 employés. Les femmes employées par les établissements fournissant des statistiques depuis le 1er avril 1944 augmentent de 1.9 p.c., alors que les hommes augmentent d'environ 1.5 p.c.; les augmentations entre le 1er avril et le 1er octobre sont saisonnières. Le 1er avril 1944, la proportion des femmes par 1,000 employés des deux sexes était de 270.

Au début d'octobre 1943, 1,439,416 hommes et 510,715 femmes étaient employés, soit 262 femmes par 1,000 employés des deux sexes. Le nombre de femmes employées laisse voir une augmentation estimative d'environ 1.2 p.c., tandis que le nombre d'hommes employés décline de 3.3 p.c. au cours des douze mois.

Un cours d'électricité vivement recommandé

Le cours d'électricité par correspondance de M. Roland Pagé, 621 rue Mellon, Arvida, a reçu l'approbation officielle du ministère du Travail, approbation accompagnée de félicitations. Nous conseillons vivement à tous les syndiqués qui ont intérêt à le faire, de bénéficier de ce cours. Ils pourront aussi peut-être le recommander à leurs amis ou, s'ils sont chefs de famille, en faire profiter leurs enfants. Le cours Pagé ne décevra personne.

Gain de cause pour un syndicat de Ste-Croix de Lotbinière

Le Conseil national du travail en temps de guerre a rejeté l'appel interjeté par la firme Houde, Laroche et Compagnie Limitée d'une décision du Conseil régional du travail en temps de guerre pour Québec ordonnant à la compagnie "d'augmenter tous ses taux horaires et à la pièce dans une proportion représentant 2½ cents l'heure pour les ouvriers et ouvrières, avec effet rétroactif au 1er juillet 1944."

Les ouvriers et les ouvrières étaient représentés par le Syndicat catholique national du vêtement de Sainte-Croix de Lotbinière, Inc.

Contrôle à la frontière

Le ministre du Travail, l'hon. Humphrey Mitchell, annonce que les officiers de douanes à la frontière ont reçu des instructions à l'effet d'empêcher tout individu de quitter le Canada qui ne serait pas en mesure d'exhiber un permis d'une Commission de mobilisation lorsqu'il devrait être muni de ce document.

M. Alfred Charpentier au Comité consultatil

Le ministre des Munitions et approvisionnements, l'hon. C. D. Howe, et le ministre du Travail, l'hon. Humphrey Mitchell, ont annoncé conjointement que M. Alfred Charpentier, président de la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada, a été fait membre du comité consultatif du conseil sur la coopération en matière de production industrielle.

(Le comité consultatif, qui se compose de représentants d'organisations ouvrières et patronales, et d'officiers du ministère du Travail, est chargé d'aviser les membres du conseil sur la coopération en matière de production industrielle. Le conseil est formé d'officiers des ministères du Travail et des munitions et approvisionnements; et il facilite la formation de comités mixtes de production dans l'industrie.

MM. Percy Bengough, président du Congrès des métiers et du travail du Canada, et Pat Conroy, secrétaire-trésorier du Congrès canadien du travail, figurent aussi parmi les représentants du travail au comité consultatif.

Les représentants des patrons au comité sont MM. J. Clark Reilly, de l'Association canadienne de la construction, et C. Willis George, de l'Association canadienne des manufacturiers.

Négociations en cours

Deux syndicats de Joliette sont actuellement à négocier une convention collective de travail: le Syndicat des employés de l'industrie du bas de Joliette, avec la Dominion Knitting, et le Syndicat des ouvriers en métallurgie de Joliette avec la Joliette Steel Ltd.

L'EAU SUIT LA PENTE...

...et le chauffage par rayonnement obéit rigoureusement aux lois de la lumière. Des rayons traversent l'air sans l'échauffer et se réfléchissent sur les parois . . . d'où une chaleur légère, hygiénique, toujours tempérée! C'est le soleil à demeure chez soi...

Demandez notre notice explicative.

Installation et réparation soignées d'appareils de chauffage et de plomberie.

Tél. : MArquette 4184
360 est, rue Rachel,
MONTREAL

J. W. LITTLE LTÉE
CHAUFFAGE · PLOMBERIE

Un patron parle à ses contremaîtres

Le respect ne s'obtient et ne se garde que si celui qui en est l'objet mène une vie privée, une vie familiale digne et exemplaire. Tout se sait, chaque écart de conduite attire le mépris et diminue d'autant votre autorité à l'usine.

Vous devez aussi veiller à ce que la moralité règne dans le service que vous dirigez, et ne rien permettre qui soit contraire aux bonnes moeurs et au catholicisme. Les ateliers mixtes doivent être sévèrement surveillés, et la vertu des jeunes filles particulièrement sauvegardée. Vous vous opposerez surtout aux brimades honteuses auxquelles sont souvent en butte les jeunes travailleurs.

En dehors de l'usine, appliquez-vous à continuer votre mission bienfaisante en vous intéressant de toutes manières à vos employés. Le respect que l'on vous doit en votre qualité de chef se renforcera ainsi d'un sentiment de gratitude et d'affection.

Extrait de "DIRECTIVES aux CONTREMAITRES" par M. Eugène GIBEAU président de The SLATER Shoe et de l'Association Professionnelle des Industriels

The Slater Shoe

SLATER
POUR HOMMES ET FEMMES

Feuilleton du TRAVAIL

CONFLITS

Drame social en trois actes par

Jacques Morency

(Tous droits réservés)

LE TRAVAIL est heureux de présenter à ses lecteurs, sous forme de feuilleton, l'intéressante pièce "CONFLITS", de Jacques Morency. C'est un drame qui décrit, en quelque sorte, le rôle du syndicalisme d'inspiration catholique. Une intrigue captivante nous montre en conflit un patron et un employé. Une idylle s'y joint, faisant de "CONFLITS" une pièce que tous liront avec intérêt et profit.

PERSONNAGES

Alfred Laliberté,
Elmire Laliberté,
Auguste Laliberté, leur fils,
Germaine Laliberté, leur fille,
Jacques Raynaud,
Françoise Raynaud.

1er acte

La scène représente un appartement richement meublé, un solarium, si possible. Au lever du rideau, Germaine, vêtue d'une robe claire d'été, seule, assise dans un fauteuil, rêve. Puis regardant l'heure à sa montre-bracelet...

Scène I

GERMAINE SEULE

Il viendra bientôt... Il m'a dit: "Demain matin avant d'entrer à la manufacture"... Et je me suis levée à sept heures pour l'attendre... Tout le monde dort encore dans la maison... C'est si beau le matin!... Le soleil est plus lumineux, il me semble... Les petits oiseaux chantent; la brise fraîche apporte un parfum de fleurs fraîchement écloses... Et, dans cette paix matinale, j'aime à rêver, seule, loin des voix importunes... Aujourd'hui je me sens heureuse, heureuse... Je ne sais, mais il me semble que mon coeur a des ailes, ce matin... (on frappe à la porte) C'est lui... (Elle va ouvrir)

Scène II

GERMAINE, JACQUES

Germaine. — Bonjour, monsieur Jacques.

Jacques (il est vêtu d'habits de travail très propres; pantalon et chemise) — Bonjour, mademoiselle Germaine.

Germaine. — Vous êtes de bonne humeur ce matin?

Jacques. — Moi?... Je suis toujours de bonne humeur, mademoiselle.

Germaine. — C'est donc que vous avez l'âme en repos.

Jacques. — Oh! pour ça, oui... (Lui présentant un paquet qu'il tient à la main) Voici, mademoiselle Germaine, je vous apporte le petit coffret que vous m'aviez demandé.

Germaine. — Que vous êtes aimable... j'avais tant hâte de le voir... Vous permettez?... (elle le développe)

Jacques. — Je l'ai terminé hier soir... Je l'aurais voulu plus beau pour vous, mais...

Germaine. — Oh! Qu'il est joli!... Voyez donc, monsieur Jacques, les dessins délicats qui en ornent la couverture... Je ne sais vraiment comment vous remercier.

Jacques. — Pas besoin de remerciement, mademoiselle...De vous avoir fait plaisir, à vous, la fille de mon patron, c'est déjà une belle récompense.

Germaine. — Comme il est joli... Il vous a coûté beaucoup de travail?

Jacques. — J'ai passé douze soirées à le faire... J'y ai mis toute mon application.

Germaine. — Et vous avez été forcé de passer pour moi toutes ces soirées à la maison... Je regrette...

Jacques. — Ne regrettez rien, mademoiselle Germaine... Je l'ai fait avec plaisir... Pendant que maman cousait sous la lampe, moi, je rabotais, je polissais, je dessinais... Le travail c'est mon plaisir.

Germaine. — Comme je vous admire... S'il est joli... Il n'y a que vous pour faire de si belles choses, monsieur Jacques.

Jacques. — Oh! vous me flattez.

Germaine. — Et il y a la serrure et la petite clef. Ce sera le coffre-fort de mes secrets.

Jacques. — Je l'ai fait en érable doublé de cèdre afin que tout ce que vous y mettrez s'imprègne de cet arôme parfumé.. L'odeur du bois de cèdre vous plaît?

Germaine. — Plus que tous les parfums.

Jacques. — Donc vos secrets seront bien, là, et ils y dormiront en paix.

Germaine. — Je vous remercie encore une fois... Mais asseyez vous donc. Nous allons causer un peu.

Jacques. — Il faut que j'aille à mon travail.

Germaine. — Il n'est que huit heures moins vingt... Vous commencez à huit heures?

Jacques. — Oui, mademoiselle.

Germaine. — Vous avez donc quelques minutes à votre disposition... Asseyez-vous. Je voudrais vous poser une question, monsieur Jacques.

Jacques (s'assoyant) — Puisque vous le désirez. Je vous obéis comme à la fille de mon patron.

Germaine. — Monsieur Jacques, pardonnez-moi d'être indiscrète... Je me suis laissé dire que vous aviez fait un cours commercial; est-ce exact?

Jacques. — Oui, mademoiselle.

Germaine. — Pourquoi, avec votre instruction, travaillez-vous comme simple menuisier à la manufacture de mon père?

Jacques. — Pour deux raisons, mademoiselle Germaine. D'abord parce que c'est le travail qui me plaît le plus, et ensuite parce que j'aime les ouvriers et veux vivre au milieu d'eux.

Germaine. — Et vous travaillerez toujours à la manufacture?

Jacques. — Oui, mademoiselle... Tant qu'on ne me remerciera pas de mes services. Je suis là au milieu d'un cercle de camarades simples et sympathiques, et ça me ferait une grande peine de les quitter.

Germaine. — Moi aussi, monsieur Jacques, j'aime bien les ouvriers.

Jacques. — Vous, mademoiselle Germaine?

Germaine. — Oui. Ce sont de braves gens que j'admire et à qui je donnerais une partie de ce que je possède.

Jacques. — Ça me fait plaisir ce que vous me dites là, mademoiselle... Cependant vous êtes bien loin d'eux... Tout vous en sépare: votre fortune, votre naissance, votre vie, vos loisirs.

Germaine. — J'ai souvent exprimé, ici, le désir de m'en rapprocher, et personne n'a jamais voulu me comprendre.

Jacques. — C'est regrettable. Si vous pouviez les voir de près, ces braves gens comme vous les appelez, vous comprendriez alors pourquoi je ne veux pas les quitter.

Germaine. — Ils sont donc si attachants?

Jacques. — A mon avis, mademoiselle Germaine, c'est parmi les travailleurs manuels qu'on trouve les meilleurs coeurs. Combien j'en ai rencontré de pauvres, de misérables même qui n'ont pas hésité à se priver du nécessaire pour venir en aide à quelque autre que le malheur avait frappé plus durement.

Germaine. — Ils sont capables de cela?

Jacques. — Oui, mademoiselle et de bien d'autres choses. Mon père qui était un modèle beau d'ouvrier et qui a succombé à la tâche, m'a donné l'exemple de ce qu'est l'homme juste, bon, charitable, intègre.

Germaine. — Vous l'aimiez votre père?

Jacques. — C'était le meilleur des pères... Il a fait sacrifices sur sacrifices pour me faire donner une instruction passable. Et c'est de lui que j'ai appris à aimer les travailleurs et les petits.

Germaine. — Tous ces sacrifices qu'il a faits pour vous ont donc été inutiles?

Jacques. — Devant la tombe de mon père, mademoiselle, j'ai pris la résolution de consacrer ma vie à la défense des intérêts de mes compagnons... Nous avons formé un syndicat dont je suis le secrétaire, et je leur enseigne à tous le courage, l'union, la confraternité.

Germaine. — Je vous admire, monsieur Jacques.

Jacques. — Vous auriez peut-être fait comme moi, mademoiselle Germaine.

Germaine. — Pour nos bons ouvriers, je ne dis pas non.

Jacques. — Vous voyez!... (se levant) Mais je bavarde, je bavarde et le temps passe... C'est l'heure de vous quitter.

Germaine. — Comme je regrette. Mais nous causerons encore de vos compagnons, n'est-ce pas?

Jacques. — Vous êtes bien gentille.

Germaine. — Ça me fait plaisir.

Jacques. — Je vous remercie en leur nom et au mien... Au revoir, mademoiselle Germaine.

Germaine. — Au revoir, monsieur Jacques... Chaque fois que j'aurai un secret à enfouir dans mon coffret, je penserai à vous.

Jacques. — Et moi, chaque fois que je causerai du patron avec mes camarades, je verrai votre image devant mes yeux... Encore une fois, au revoir.

Germaine. — A bientôt!

Scène III

(Germaine seule redescendant et prenant le coffret dans ses mains) — Mes secrets, comme vous serez bien couchés là-dedans... Des mains habiles vous ont fait ce nid ouvré et doux... Vous serez heureux de dormir dans l'odeur du cèdre parfumé... Jacques Raynaud!... Non, il n'est pas comme les autres celui-là. Il a un je ne sais quoi qui m'intimide et me le fait paraître plus grand que tous ceux que j'ai approchés jusqu'ici.

Scène IV

GERMAINE, ELMIRE

Elmire. — Tu es là?... Tu t'es donc levée bien tôt ce matin?

Germaine. — A sept heures, maman. J'aime l'air embaumé du matin, le chant joyeux des oiseaux.

Elmire. — Que tiens-tu là à la main?

Germaine. — C'est un cadeau que j'ai reçu... Voyez comme c'est joli.

Elmire. — Un cadeau?... Ce matin?

Germaine. — Oui... On vient de me l'apporter.

Elmire. — En effet, c'est un beau travail... Qui a fait ça?

Germaine. — C'est monsieur Jacques Raynaud, maman.

Elmire. — Ce jeune ouvrier dont tu m'as déjà parler?

Germaine. — Oui... N'est-ce pas qu'il travaille bien?

Elmire. — Oui, il est habile... C'est lui-même qui l'a apporté?

Germaine. — Avant d'entrer à la manufacture.

Elmire. — Tu l'attendais donc?

Germaine (montrant le coffret). — Il m'avait dit qu'il me l'apporterait aussitôt terminé... Monsieur Raynaud l'a terminé hier soir.

Elmire. — Il n'a pas tardé à venir.

Germaine. — J'avais tant hâte de le voir mon coffret, et comme je le lui avais dit...

Elmire. — Il est resté longtemps ici, monsieur Raynaud?

Germaine. — Une dizaine de minutes. Nous avons causé. Il parle admirablement bien, maman.

Elmire. — Ah! Et de quoi avez-vous causé durant ces dix minutes?

Germaine. — Des ouvriers... Si vous aviez entendu, maman, ce qu'il a dit. Comme c'était

Elmire. — Dis, voir!

Germaine. — Oh! moi, je ne saurais... Il faut l'entendre, lui, avec sa voix chaude parler de ses camarades.

Elmire. — Et vous n'avez parlé de rien d'autre?

Germaine. — Non, maman... Nous n'avons pas eu le temps.

Elmire. — Bien!... A propos, le coffret, tu le lui as payé?

Germaine. — Puisque c'est un cadeau, maman.

Elmire. — Ah! oui, j'oubliais... C'est lui-même qui te l'a offert?

Germaine. — Je le lui avais demandé.

Elmire. — A quelle occasion?

Germaine. — Un jour, j'exprimai devant lui le désir d'avoir un coffret de sûreté pour enfouir mes secrets, et il m'a dit gentiment: "Si vous me le permettez, mademoiselle Germaine, je puis bien vous en faire un de mes mains? — Vous voulez, lui dis-je? — Eh! oui, je veux, et je vais me mettre à l'ouvrage ce soir même.

Elmire. — Et l'avais-tu revu depuis?

Germaine. — Oui, maman. Il fallait bien que je lui demande des nouvelles de mon coffret.

Elmire. — Et vous ne parliez que de cela.

Germaine. — Il était toujours pressé, monsieur Jacques, et nous n'avions guère le temps de causer d'autre chose.

Elmire. — Bien, Germaine.

Germaine. — Ce n'est que ce matin que nous avons pu jaser un peu, et je vous assure, maman, que je ne regrette pas de l'avoir entendu.

Elmire. — Il est jeune cet ouvrier?

Germaine. — Oui, maman... Et il est instruit, vous savez!

Elmire. — Allons! donc!

Germaine. — Il a fait un cours commercial complet.

Elmire. — Et il travaille comme...

Germaine. — Comme menuisier, maman... Il dit qu'il préfère ce travail-là aux autres, et je crois, moi, qu'il a raison.

Elmire. — Comment cela?

Germaine. — Parce qu'il peut faire plus de bien là qu'ailleurs.

Elmire. — Tu crois?

Germaine. — Il me l'a dit.

Elmire. — S'il te l'a dit... Et tu le reverras, monsieur Jacques Raynaud?

Germaine. — Je l'espère bien, maman... J'aime tant l'entendre parler... Il dit de si belles choses et avec un coeur.

Elmire. — Oui, je comprends... Ah! mais tu n'as pas déjeuné?

Germaine. — Non, maman.

Elmire. — Va vite déjeuner... La table est servie... Moi j'ai déjeuné déjà.

Germaine. — Bien maman. Je vais d'abord porter mon coffret à ma chambre. A tantôt, maman.

Elmire. — A tantôt.

SCENE V

ELMIRE SEULE

Jacques Raynaud! Un ouvrier... Elle l'aime. Après tout, ces ouvriers sont d'aussi honnêtes gens que nous. Je voudrais bien connaître celui-là. Si c'est un brave garçon, comme elle le dit, et qu'elle l'aime. L'amour ne se commande pas. Moi pour qu'elle soit heureuse, je consentirais. Il est pauvre sans doute. Qu'est-ce que cela peut faire? Ce n'est pas l'argent qui fait le bonheur, et j'en sais quelque chose.

SCENE VI

ELMIRE, ALFRED

Alfred. — Elmire, je ne rentrerai pas dîner... j'ai trois clients à voir à l'hôtel Central... je dînerai là.

Elmire. — Tu pars?... Si tôt!

Alfred. — Je suis pressé... Il faut que j'arrête au bureau en passant.

Elmire. — J'aurais un mot à te dire, Alfred.

Alfred. — Fais vite... Il est déjà passé huit heures et demie.

Elmire. — Alfred, je crois notre petite Germaine amoureuse.

Alfred. — Amoureuse!...C'est sérieux?

Elmire. — Je le crains.

Alfred. — Ah! tant mieux!... Elle fera une bonne épouse, j'en suis sûr.

Elmire. — Moi, j'aurai du regret à la voir partir.

Alfred. — Moi aussi, moi aussi. Cependant nous ne pouvons par égoïsme causer son malheur.

Elmire. — Non, Alfred.

Alfred. — Et quel est l'heureux garçon qui a su lui plaire?

Elmire. — C'est un ouvrier.

Alfred. — Un ouvrier!... Tu veux rire!

Elmire. — C'est un menuisier qui travaille à notre manufacture...

Alfred. — Germaine épouserait un menuisier... jamais de la vie!

Elmire. — Il paraît qu'il est instruit.

Alfred. — Instruit, instruit... Il serait drôle de voir que mademoiselle Germaine Laliberté épousât un menuisier.

Elmire. — Ce n'est pas un déshonneur.

Alfred. — Presque.

Elmire. — Moi je ne trouve pas.

Alfred. — Crois-tu que nous ayons fait donner une éducation des plus soignées à notre fille, pour ensuite la laisser, par un caprice, faire son malheur!

Elmire. — Si elle l'aime, Alfred.

Alfred. — Des bêtises... Germaine ne peut aimer un ouvrier... Tu t'es imaginé cela. Elle t'en a parlé elle-même?

Elmire. — Oui.

Alfred. — Quand?

Elmire. — Ce matin.

Alfred. — De son amour pour un de nos ouvriers?

Elmire. — Elle ne m'a pas dit qu'elle l'aimait, mais par ses discours, je m'en suis bien aperçu.

Alfred. — Tu as fait erreur. Voilà tout... Il n'y a pas un de mes employés qui osât faire la cour à ma fille.

Elmire. — Ils se sont souvent rencontrés, Alfred.

Alfred. — Souvent, dis-tu!... Où cela?

Elmire. — Je ne sais pas... A la manufacture.

Alfred. — A la manufacture. Attends! Oui. Il se pourrait. Germaine y venait plus fréquemment depuis quelque temps. Ah! nous allons régler cette affaire sur l'heure... T'a-t-elle dit le nom de son amoureux?

Elmire. — Oui... C'est un monsieur Jacques... Jacques... Jacques Raynaud.

Alfred (sursautant). — Tu dis!

Elmire. — Oui, c'est bien ça... Jacques Raynaud.

Alfred (donnant un coup de poing sur la table). — Tonnerre!

Elmire. — Tu le connais?

Alfred. — Si je le connais... C'est un jeune blanc-bec; le fils du père Raynaud qui est mort il y a deux ans. Ah! il est bien capable de ce coup-là, le garnement.

Elmire. — Germaine m'a dit que c'était un bon garçon.

Alfred. — Ah! je vais le recevoir de la belle manière, moi, le bon garçon, Germaine Laliberté épouser Jacques Raynaud. Non, ce serait trop drôle.

Elmire. — Qu'a-t-il donc fait?

Alfred. — Comment ce qu'il a fait! Depuis qu'il est entré à la manufacture, ce gamin-là, il a réuni la majeure partie des ouvriers et les a tous embauchés dans des sectes révolutionnaires qu'ils appellent des syndicats.

Elmire. — Mais il faut le mettre à la porte.

Alfred. — Oui, et vivement... Je vais lui donner son congé aujourd'hui même.

Elmire. — Prends garde, Alfred. S'il est leur chef aux ouvriers, il peut tous les monter contre toi.

Alfred. — Je m'en moque.

Elmire. — Faire déclarer la grève, peut-être

Alfred. — Qu'ils la déclarent la grève.

Elmire. — Te tuer.

Alfred. — Il en serait bien capable, ce Jacques Raynaud.

Elmire. — Si tu attendais quelque temps!

Alfred. — Plus nous retarderons, plus il deviendra fort.

Elmire. — Ah! j'y pense. Si nous demandions à Germaine de lui parler. S'il l'aime, peut-être l'écoutera-t-il?

Alfred. — Jamais. Je ne veux plus que ma fille revoie ce misérable. Tonnerre de tonnerre! Il ne manquait plus que ce révolté s'attaquât à ma famille. Mais quand et où l'a-t-elle connu, Germaine?

Elmire. — Il y a environ deux mois, elle a eu une panne d'auto en dehors de la ville. Comme ce garçon passait en bicyclette, il lui a offert ses services, s'est montré très gentil, paraît-il, et a trouvé le bobo du premier coup. Il est très habile, à ce que m'a dit Germaine.

(à suivre)

Y as-tu songé ?

par Georges Cofsky

Ami ouvrier — T'es-tu déjà donné la peine de réfléchir sur ta condition sociale?

Le problème social, vois-tu, est intimement lié au problème ouvrier du pays. Notre nation sera d'autant plus forte que les guerres de classe cesseront, que les ouvriers s'entendront entre eux, que les patrons et les ouvriers, au lieu de s'éviter, de se détester, chercheront à se rencontrer, se comprendre et s'entr'aider.

T'es-tu déjà demandé s'il t'était possible d'améliorer cette condition, sans pour cela t'affilier à certaines associations, lesquelles ne travaillent pas toujours au bien-être des tiens, et qui, la plupart du temps sont administrées et dirigées par des gens du dehors, selon une théorie qui n'a rien de notre idéal de Canadien et de catholique?

Je sais bien que des propagandistes d'unions ouvrières, n'ayant rien de commun avec notre mentalité, t'ont déjà approché ou t'approcheront bientôt, te promettant mer et monde.

Crois-tu vraiment qu'une association neutre, faisant complètement abstraction de la religion, ne reconnaissant pas Dieu pour maître, puisse avoir un souci réel de la justice?

Qu'ont-elles ces associations neutres, qui leur permettra de limiter leur ambition selon les strictes exigences de la justice? Qui les guidera?

Guidés par l'Eglise

Elles n'auront fatalement pour guide que leur ambition de puissance et de domination, tandis que nos syndicats sont conseillés et guidés par la doctrine sociale de l'Eglise, dont l'autorité est incontestée.

Avant de t'engager, réfléchis bien à ceci: Crois-tu réellement que la promesse d'un ou de plusieurs avantages, violant la justice puisse se réaliser? Et si par hasard elle se réalisait, qu'elle ne tournerait pas très bientôt à ton propre détriment?

Car cet avantage que l'on te promet est juste ou il ne l'est pas. S'il est juste, tant mieux; tout le monde ne s'en portera que mieux.

Si cet avantage est injuste, quelqu'un, probablement le patron, s'en trouvera directement affecté.

Crois-tu, que même si vous vous mettiez tous ensemble pour réclamer, disons une exorbitante augmentation de salaire, que cette injustice ne retomberait pas très rapidement sur vous, les ouvriers?

Les demandes injustes

Cette demande d'un salaire qui ne serait pas raisonnable, serait une grave injustice vis-à-vis du patron, puisqu'il en serait affecté grandement dans le coût de la production, et il deviendrait incapable de soutenir la concurrence du marché sans laisser aller sa marchandise en bas du prix coûtant.

Que devra-t-il faire?

Rien n'oblige ton patron à produire, s'il ne peut le faire avec un profit raisonnable, il n'a qu'à fermer ses portes et attendre.

Si tes employeurs sont des actionnaires d'une importante compagnie, ceux-ci ne seront pas bien aise que cette compagnie opère à perte, et aucune banque ne voudra supporter de ses fonds une entreprise aussi mauvaise.

Il en résulterait ceci: Cette entreprise devra cesser d'opérer, faute de capital, et les ouvriers seront inévitablement congédiés.

Tourne le problème de la façon que tu voudras, il ne s'envisage avec succès qu'en tenant compte de la justice pour tous, et de la charité qui doit permettre l'exposition amicale et fraternelle des problèmes de l'employeur et des employés, afin d'arriver à une entente qui protège et satisfasse en même temps patrons et ouvriers.

Je ne te fais pas d'illusions. Que soit l'entente ou le contrat, celui-ci sera possible et donnera satisfaction qu'en autant que chacun y mettra du sien et acceptera de faire le sacrifice de quelques-unes de ses opinions, et même de quelques-unes des revendications qu'il croyait parfaitement justifiées, pour le bénéfice de l'intérêt commun.

Le régime individualiste

Cette théorie n'est pas la mienne, les papes Léon XIII dans *Rerum Novarum*, Pie XI dans *Quadragesimo Anno* nous en donnent l'enseignement et ils ont pour eux l'infaillibilité.

Les Syndicats catholiques ont donc été fondés à la demande des chefs de l'Eglise, dans le but de guérir notre société de cette plaie du régime individualiste, en organisant les ouvriers de façon qu'ils possèdent la force du nombre.

Ils ne veulent pas par cette force opprimer les patrons, mais leur faire comprendre, que si eux les patrons ont des droits, les ouvriers en ont aussi, et de très impérieux. Il faut que ceux-ci puissent vivre convenablement, loger, nourrir, vêtir ceux qui dépendent d'eux, et aussi amasser une réserve raisonnable pour faire face aux imprévus inévitables de la vie.

Les Syndicats respectent les droits des patrons.

Aussi longtemps que les réclamations seront basées sur la justice et la charité, unique base sur laquelle travaillent les Syndicats catholiques, les droits des deux parties seront parfaitement protégés.

S'il se trouve que tout ne soit pas parfait dans l'organisation et le fonctionnement de nos syndicats, nous avons au moins la certitude de la perfection dans les principes qui les animent puisqu'ils nous viennent des Papes et que ceux-ci sont infaillibles en tout ce qui touche la foi et la morale.

Je sais bien que l'intervention de l'Eglise dans les organisations ouvrières ne plaît pas à tous, mais cette question ne peut pas se régler sans d'abord la moraliser et l'Eglise seule possède l'autorité dans le domaine de la morale.

Pour les ouvriers

Au lieu de le déplorer, soyons fiers que l'Eglise, gardienne infaillible de la morale, se soit prononcée si catégoriquement pour la défense des intérêts ouvriers. Elle qui appuie de tout son prestige, de toute son autorité, ce mouvement déjà si bien

((Suite à la page 14)

Inscrivez-vous maintenant aux

ALLOCATIONS FAMILIALES

Les allocations familiales seront payées chaque mois pour tout enfant admissible de moins de 16 ans. Les premiers chèques seront mis à la poste en juillet 1945. Les allocations familiales sont versées aux parents pour les aider à élever leurs enfants, à leur payer les soins médicaux, dentaires et infirmiers dont ils ont besoin; à leur fournir une nourriture plus soutenante, de meilleurs vêtements, un logement plus salubre. Ainsi, les allocations aideront à rétablir l'équilibre des chances de succès pour tous les enfants.

Les formules d'enregistrement ont été envoyées à toutes les familles. Remplissez cette formule dès que vous la recevrez. Elle est très simple, elle ne contient que sept questions, et les renseignements ci-dessous vous aideront à la remplir. Hâtez-vous, dans l'intérêt de vos enfants, car les chèques ne peuvent être envoyés qu'aux familles ayant dûment rempli la formule d'enregistrement.

Si vous ne recevez pas de formule, réclamez-en une au bureau de poste le plus voisin.

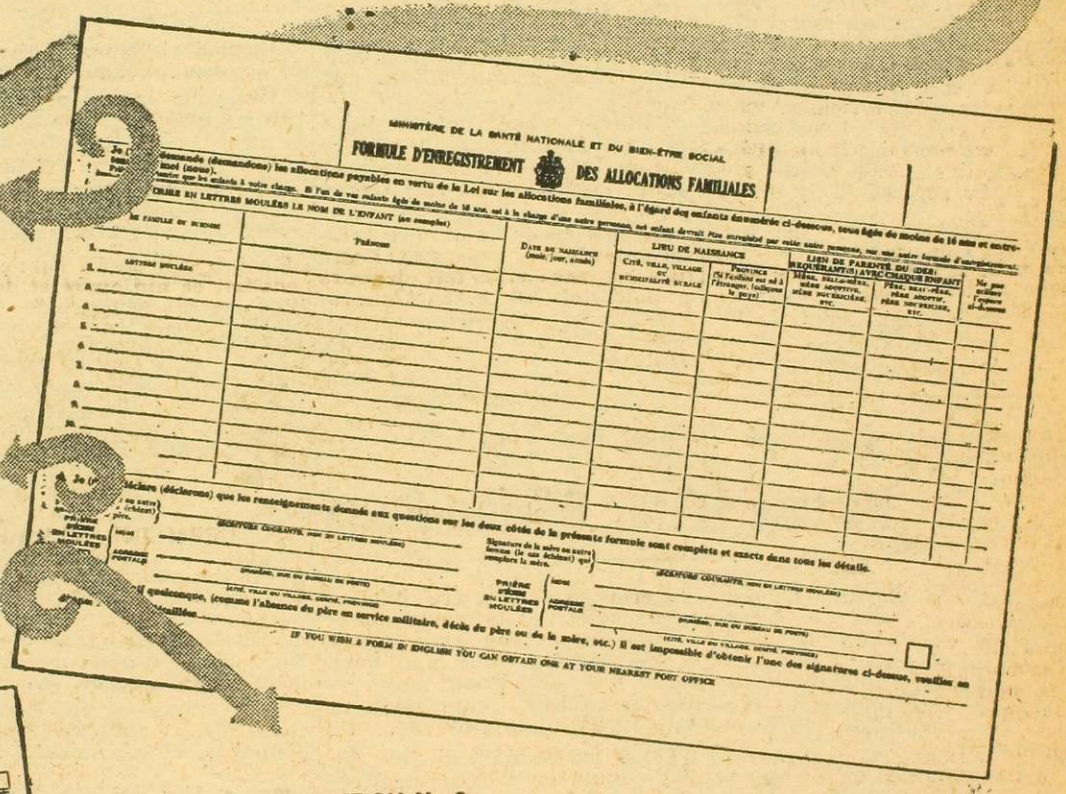
MINISTÈRE DE LA SANTÉ NATIONALE ET DU BIEN-ÊTRE SOCIAL
FORMULE D'ENREGISTREMENT DES ALLOCATIONS FAMILIALES

QUESTION No 1: ÉCRIVEZ EN LETTRES MOULÉES (COMME CECI), le nom de vos enfants de moins de 16 ans. Inscrivez le mois de la naissance, puis le jour et l'année. Inscrivez le nom de l'endroit où chaque enfant est né. Complétez chaque ligne en indiquant votre degré de parenté avec l'enfant. Si le père et la mère s'inscrivent, remplissez les DEUX colonnes indiquant le lien de parenté de chacun.

QUESTION No 2: Le père et la mère doivent signer ici, si les deux sont à la maison. Puis indiquer où les chèques doivent être expédiés. ECRIVEZ CECI EN LETTRES MOULEES (COMME CECI), au-dessous de chaque signature. La mère doit signer de son propre prénom, tel Mme Marie, Lucienne, Jeanne, et non du prénom de son mari.

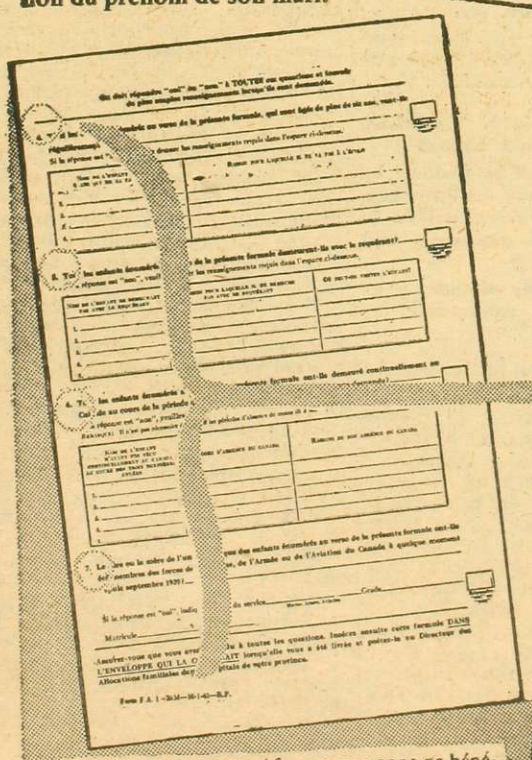

QUESTION No 3:

Si une seule personne a signé sous la question No 2, donnez les raisons pourquoi l'autre n'a pas signé. Fournissez tous les détails. Il n'est pas suffisant de dire. "Père (ou mère) absent". Il faut dire où, pourquoi, et pour combien de temps.

QUESTIONS Nos 4, 5, 6 et 7

(au verso de la formule): répondez par un simple "oui" ou "non". Si les réponses aux questions 4, 5 et 6 sont "non", ajoutez les détails requis, en donnant le nom de l'enfant ou des enfants en cause. A la question No 5, si vous avez des enfants de moins de 16 ans qui ne vivent pas chez vous, inscrivez leurs noms, donnez-en la raison, et indiquez l'endroit où ils se trouvent. Si la réponse à la question No 7 est "oui", donnez les détails requis.

RÉPONDEZ AUX 7 QUESTIONS. Vous préviendrez ainsi tout retard dans l'expédition des chèques en juillet 1945.

IMPÔT SUR LE REVENU: Afin que personne ne bénéficie à la fois des allocations familiales et d'un dégrèvement complet d'impôt pour ses enfants, ce dégrèvement sera réduit du montant reçu au titre des allocations familiales. Les parents ont donc le privilège de réclamer, ou de ne pas réclamer les allocations familiales. Ceux qui ne savent pas s'ils auraient intérêt à le faire sont priés de s'inscrire. Ils n'y perdront rien.

ALLOCATIONS FAMILIALES — POUR LE BIEN DU CANADA

AUX PARENTS

VOUS AIDEREZ VOS ENFANTS EN LES INSCRIVANT AUX ALLOCATIONS FAMILIALES

Publié par ordre de l'Hon. BROOKE CLAXTON, *ministre,*

MINISTÈRE DE LA SANTÉ NATIONALE ET DU BIEN-ÊTRE SOCIAL, OTTAWA

To Our English -- speaking Friends

The Why and Wherefore of Chaplains in the Catholic Trade-Unions

by Alfred Charpentier

(Fifth article)

The priest in the Catholic Trade-union Movement represents the Church and all what the Church stands for: justice, charity, duty, right, equity and above all truth, that is to say moral truth.

Could it be a wonder that a catholic trade-union professing adherence to catholic social doctrine derived from the Gospel and papal teachings, be morally advised on such matter by a catholic priest? Are not industrial corporations, manufacturers' association, being counselled by legal advisers? Are there not many big labor organizations having also their regular legal advisers as well as their research technicians?

If this outside assistance of legal and economic experts was found necessary by those industrial interests and labor organizations, so as to avoid errors or mismanagements, and insure steady progress as regards mainly their economic progress, why should it not be right as well for catholic labor unions which want to introduce into labor organizations a moral discipline of which they are lacking completely or almost so and without which economic progress is a false reality, why then a catholic trade-union which assumes such a grave responsibility should not be entitled to be counselled by moral experts?

Justice and charity

Lawyers, economists and priests have each their legal, economic or religious frame of mind. Legal complexities in business life compel recourse to the advocate's advise, the obvious advantage of fact-finding in industry or in industrial economy calls for the assistance of a lawyer or of an economist or of both in certain progressive labor organizations. But do legal complexities and economic fact-findings care for justice and charity, for right and duty, equity and truth, moral truth, such as religion conceives: justice, charity, right, duty and equity? No, legal complexities and economic fact-finding do not care for those imponderables.

Religion does. Also does Catholic Labor Union. The presence of a Chaplain and his words in such matter cannot be underestimated. The Chaplain helps the catholic labor union to bring into closer relationships the moral and economic interests that are coexisting in every industry and which have been for a longtime separated in industrial life.

Friendly advises

Can humanity and civilization go without justice and charity, duty and right, equity and truth? Neither trade-unions nor industrial firms.

Catholic labor unions have solved this difficulty for their part in having the assistance of moral counsellors: *the Chaplains.*

Unions' business agents they are not. Unions' financial dictators they are not either. In those domains they restrict themselves to friendly advises or occasional help. Their mission is loftier.

New Rules Are Set Down By The Wartime Labour Relation Board

The National Wartime Labour Relations Board has set down shortly the procedure which it is proposed should be followed in dealing with applications by unions subject of course to any necessary modifications from time to time.

(1) Upon receipt of the application an investigating officer of the Board will examine the membership records of the applicant union and any other union interested in the application. He will check the membership records with the Company's payroll, comparing the signature in the union records with the signatures in the employer's records, if necessary, and report to the Board.

(2) Unless the Board is prima facie satisfied that a majority of the employees affected are members of the applicant union, the Board will reject the application.

(3) If the Board finds that a substantial majority of the employees affected are regular members of the applicant union — that is, if they have joined in the regular way and have paid dues — the Board may certify bargaining representatives without directing any vote.

(4) If the Board finds that the majority of the employees affected who belong to the applicant union is not substantial or that an important section of the alleged majority consists of employees who are not regular members but who have signed requests for the applicant union to élect or appoint bargaining representatives on their behalf, the Board will in most cases, on the application of the employer affected direct a vote.

(5) The Board will not include in the ballot the name of any intervening or competing union unless the Board is also prima facie satisfied that a majority of the employees affected are members of the competing or intervening union. This will rarely happen and it can only happen if some of the employees affected belong to or sign autorizations for more than one union so that they may be deemed to be members of two or more unions.

(6) If the applicant union fails to secure a majority vote of the employees affected, this will leave it open for another organization to apply and seek a new vote on its application.

(7) When this procedure has been followed and an application is rejected, a new application by the same union should not be entertained until a period of at least six months has elapsed.

Labor Schools

The Jesuits at John Carroll University in Cleveland, Ohio, have opened a free labor school for workingmen.

And in far off Italy, do we read in "The Labor Leader", Catholic Action, spurred on by Father Boland, formerly Chairman of the New York States Labor Relations Board, and other priests from America, has opened schools in Rome and Naples and plans a net-work of such schools in the most important Italian cities.

Pope's Message in Congressional Record

The Catholic Weekly America *published the following item in a recent number:*

"Praising the 1944 Christmas Message of the Pope as "one of the great social utterances of the Holy See", Senator James E. Murray of Montana obtained unanimous consent of the Senate to insert it in the Congressional Record, according to N.C.W. C. News Service. Asserting that this message will rank with "Rerum Novarum" and "Quadragesimo Anno", Senator Murray expressed hope that "it will do for the promotion of right thinking with regard to democracy and peace" what these Encyclicals did to promote intelligent thought on labor and social policy".

Teamwork for Victory

Important Principles of Maintenance

Eternal vigilance is the price of good maintenance.

Everyone in an organization can be helpful to the man who is responsible for the maintenance of plant and equipment.

The Labour-Management Production Committee can make everyone maintenance-conscious.

For example, a Committee took up the problem of a conveyor chain which the workers said broke because "it stretched". After investigation, the Chief Engineer reported that the pins in the joints of the chain wore loose and this caused the lengthening of the chain. It was found that new pins could be put in the chain. An extra chain was kept ready to replace the chain whenever these pins wore to the point that there was risk of breakage. It was further agreed that there would be inspection every month to insure that the pins were checked and the replacement made in time.

This action on the conveyor chain illustrates three important principles of maintenance.

First, seeking the facts. (The chain didn't stretch, what did happen?)

Second, prevention of break-down by inspecting systematically the spots subject to wear and avoiding defects in the running parts of machinery and equipment.

Third, the availability of spare parts ready for immediate replacement.

Seeking the facts

Careful observation is possible when thousands of pairs of eyes are mobilized. Solutions follow if the workers report what goes wrong. In one situation damage to expensive tools was due to the fact that shells got fed into the presses in reverse position. Injury from this was prevented by installing microswitches which stopped the press when a reversed shell came to the machine. Inquiry in another instance led to the discovery that sharp drills were less likely to break than those that had been in use. Another Committee reported complaints that lubrication wasn't thorough or painstaking enough to cover all bearings. This led to the assignment of one maintenance man to full responsibility for lubrication in a certain department. A substantial amount of "down time" was saved in that way. (Industrial Production Co-operation Board).

You and Post-War Canada

From an article published by "Khaki"

The General Outlook

For over five years some of the many questions uppermost in the minds of service-men have been: "What is our future after the war? Will things be different to what they were in the Thirties? Will we have to go back to unemployment, relief, and heart-breaking job-hunting?

Some soldiers, veterans of World War 1, can remember the immediate post-war boom of 1919-1921 which was followed by a period of depression that threw men out of work and dislocated the entire economic set-up. And most of us are only too familiar with the depression of the Thirties wherein industry went into a slump that was only really picked up after the outbreak of war. But the problem that arises today is: "Has anything been done to level off these high peaks of prosperity and thus prevent our economic structure from falling into the dark depths of depression?"

Interviews with leaders of Industry and Labour, together with questionnaires sent out by various Trade and Commerce groups, indicate that nothing conclusive has been reached in this direction — the general opinion being that the post-war period will be an almost identical repetition of 1919-21. Some give the period of prosperity as long as five years to run its course, after which a reaction will take place resulting in unemployment.

This, however, is by no means definite. There is still time for Government, Industry and Labour to get together and formulate some means that will prevent the supply of products from getting out of hand and swamping the markets. Labour leaders maintain that it is entirely possible to hold present employment levels — and even higher — if the problem is tackled with the same vigour as the war effort.

Of course, production may be maintained by shipping to foreign markets. But today that is an almost unknown quantity, due to wartime restrictions that have prevented international trade. Some of the answers to this question lie in the peace treaties yet to be signed, together with international agreements and competitive prices. Some industrialists insist that so long as Argentine labour can be hired for 60c an hour as compared to Canada's $1.15, Canada is going to remain on the short end of the deal. Labour, on the other hand, claims that it is trying — through its International Unions — to raise wages throughout the world to the same level as those enjoyed in Canada and the United States.

But there is no argument between Industry and Labour where post-war employment is concerned. Opinions are unanimous that it will by far exceed th numbers employed during the period 1938-39. They are also agreed that wages will remain at their present 27% increase, coupled with increasingly better working conditions. In the majority of instances, they are in favour of the 8-hour day and 40-44 hour week on the grounds that a man can produce as much in 8-hours as he can in 9 or 10. Some industries are even enthusiastic about the future of a shorter week coupled with wage incentives.

Post War Plans

Some organizations whose chief business is export are already expanding their sales organizations as German-occupied countries are freed. Others, observing their back-logs of unfilled orders, are making plans to order new equipment and go on an all-out production basis. The Federal, Provincial and Municipal Governments, together with many services such as the Toronto Transportation Commission and the Montreal Tramways Company, are planning large expenditures on roads, buildings and rapid-transit (subway) services. Moreover, many new war developments will be turned to civilian use, thereby creating new sources of employment. And there is no doubt that the reconstruction of devastated areas in Europe, and the feeding of millions of hungry people will provide much employment in Canada in the years immediately following the war.

Employment

In almost every instance these new plans call for the employment of ex-service-men. But — and most businessmen emphasize this strongly — the fact that a man is an ex-serviceman is not sufficient in itself to justify him having a job. He must have something to offer.

Many industries — and Labour as a whole — are going to great pains in preparing post-war plans that will benefit veterans. Nevertheless, it should be pointed out that the majority of these plans concern the rehabilitation of ex-employees of the firms concerned.

This should not be considered anything out of the ordinary. The law requires employers to rehire personnel who left their jobs to join any of the services, providing the ex-employee applies within three months of discharge to be reinstated — and providing he is both mentally and physically able to carry out his work. It is further provided that the returned man must receive all seniority rights, as though he never left his job.

However ex-service-men who were unemployed upon enlistment — such as men who left school or college to join the army — shouldn't be too disturbed over these plans. The retirement of overage employees who were only kept on because of the labour shortage; the discharge of many female workers who will either return to their homes or to domestic employment, together with the expansion of old and the creation of new industries should provide numerous jobs for returned men.

While Labour, as a whole, considers that veterans returning to industry should be entitled to the same seniority and promotion rights as if they had spent the period of their service in the plant, it cannot see displacing from employment those who are now at work and who wish to continue earning their livelihood in order that returned men may be given jobs. Labour can see no justification for any competition for employment between workers and veterans. It feels that this problem can be met by making the fullest use of all resources — money, plant, equipment and manpower in order that there will be no idle money, idle machines or idle men.

1231 EST. DEMONTIGNY MONTREAL
Conseil Central des Syndicats Catholiques Nationaux de Montréal
Georges-Aimé Gagnon, président. Roméo Bellemare, secrétaire

POUR VOUS, MESDAMES

Conseils qui valent leur pesant d'or

Le Bulletin des consommateurs, publié par la Commission des prix et du commerce en temps de guerre, contient, ce mois-ci, des conseils précieux pour la maîtresse de maison qui a à dépenser chaque semaine, un certain montant d'argent et qui ne peut dépasser cette somme sans compromettre gravement l'équilibre du budget familial.

Les jeunes filles qui travaillent et doivent vivre avec un revenu limité gagneraient aussi à méditer ces conseils. Que de fois les vitrines et comptoirs des magasins se font tellement tentants que la petite ouvrière ne sait plus résister et délie les cordons de sa bourse, alors que la sagesse et l'état de ses finances le lui interdisent! Il sera toujours difficile de persuader une femme que c'est folie d'acheter un costume, un joli chapeau ou une magnifique épingle qu'elle contemple et convoite depuis plusieurs jours!! Faiblesse inhérente à la nature humaine! diraient les penseurs.

Et pourtant, pensons-y deux fois avant d'acheter autre chose que le nécessaire. Si on résiste à la tentation au moment le plus aigu il arrive, la plupart du temps, qu'on s'en réjouit le lendemain et qu'on se dit: "J'ai donc bien fait de ne pas acheter ça!" C'est la voix de l'expérience qui parle!...

Encore une fois, les conseils que nous donne le Bulletin des consommateurs valent leur pesant d'or. Je vous les passe pour votre méditation. A votre tour!...

On estime que 90 pour cent des achats sont faits par les femmes et que, par conséquent, en temps de guerre surtout, l'économie de la nation repose en grande partie sur la manière dont la femme équilibre son budget. Sauf pour quelques denrées rationnées, les achats des consommateurs sont à peine contrôlés. Aussi, l'organisme des contrôles et de la distribution des approvisionnements pour les civils, comprenant l'allocation des matières premières et des directives spéciales aux fabricants, peut bien facilement être sapé à sa base même, si la femme ne saisit l'importance d'effectuer sagement ses emplettes, tant dans l'intérêt national que dans son propre intérêt. Voici en trois points ce qu'il lui serait bon de se rappeler.

Quand faut-il acheter?

N'achetez pas maintenant si vous pouvez facilement attendre. Les produits pour les civils sont devenus rares à cause de la main-d'oeuvre et des matières premières dirigés vers l'effort de guerre, et votre voisin peut en avoir un besoin plus urgent que vous. Economisez. Achetez des obligations et des certificats d'épargne de guerre.

Que faut-il acheter?

N'achetez que l'indispensable, pas de superflu. Tenez compte de la valeur réelle des objets, de ce qui vous convient le mieux et de l'exacte quantité dont vous avez besoin. Documentez-vous sérieusement par la presse et la radio sur les articles que vous vous proposez d'acheter. Renseignez-vous sur la qualité des tissus et les tendances de la mode, sur la valeur nutritive des aliments; apprenez les rudiments de la décoration intérieure.

Comment faut-il acheter?

Surveillez sur les vêtements les étiquettes qui indiquent le prix et identifient le fabricant. Conservez ces étiquettes pour le cas où le vêtement ne vous donnerait pas satisfaction. Consultez les tableaux des prix de la viande, affichés dans les boucheries. Renseignez-vous sur la valeur des coupons pour les denrées rationnées et sur leur date de validité. Gardez-vous de payer pour les marchandises rares plus que le prix-plafond et d'encourager le marché noir. Rapportez au bureau local ou au comité des consommateurs un prix qui vous paraît trop élevé. La moindre infraction grossit la formidable pression sur les prix-plafonds et ajoute au danger d'inflation.

Les jolies cotonnades

Il ne sera pas long maintenant avant que le coton soit le vêtement idéal pour la maison. Un imprimé de coton a été utilisé pour cette robe d'intérieur qui est féminine et confortable. Les motifs sont des cerises rouges sur fond blanc. L'encolure est en coeur et le corsage se ferme au moyen de trois boutons. La ceinture se termine au dos par un noeud et la jupe comporte une confortable ampleur.

Recette du mois

Oeufs et pommes de terre au gratin

- 4 c. à table de gras doux
- 4 c. à table de farine
- 2 tasses de lait
- Sel, poivre et paprika
- 4 tasses de pommes de terre cuites, coupées en cubes
- 6 oeufs cuits durs, tranchés
- Miettes de biscuits sodas beurrées ou fromage râpé.

Faire fondre le gras, incorporer la farine, puis ajouter le lait graduellement et mélanger jusqu'à ce que la sauce épaississe. Assaisonner au goût. Placer des rangées alternatives de pommes de terre, d'oeufs et de sauce blanche dans une casserole graissée. Saupoudrer de miettes de biscuits sodas, ou de fromage râpé. Cuire à four chaud, (400°F) pendant 15 minutes environ. Servira six à huit personnes.

Les déceptions ne tuent pas et les espérances font vivre.—George Sand.

L'élégance du boléro

Il y a quelque chose de frais et de jeune dans la robe boléro qui est une favorite ce printemps. Ce deux-pièces est de crêpe de laine marine et se complète d'une blousette à pastilles multicolores. Revers et poignets de même tissu sur le boléro.

Les allocations familiales

L'enregistrement en vue des allocations familiales a commencé le 22 mars, au Canada, et les premiers versements en vertu de la Loi sur les allocations familiales seront effectués au cours du mois de juillet, selon le ministère de la Santé nationale et du bien-être social qui est chargé d'appliquer cette loi.

Les versements mensuels en espèces iront de cinq à huit dollars, d'après l'âge des enfants enregistrés. Ces versements subiront une diminution pour les familles qui ont plus de quatre enfants.

Enregistrez vos enfants chez vous

Les formules d'enregistrement en vue des allocations familiales seront postées à chaque chef de famille canadien, à partir du 22 mars. Toute personne qui ne recevra pas de formule par la poste pourra s'adresser au bureau de poste local.

Les allocations seront payées d'après l'échelle suivante:

Enfants de six ans, cinq dollars par mois; enfants de six à neuf ans, six dollars; enfants de dix à douze ans, sept dollars; enfants de treize à quinze ans, huit dollars par mois.

Les allocations seront réduites après le 4e enfant parce que l'on suppose que les vêtements, les livres de classe et d'autres articles peuvent être employés de nouveau par les enfants plus jeunes de la famille. D'après ce système, il y aura une réduction d'un dollar pour le 5e enfant, de deux dollars chacun pour les 6e et 7e enfants et de trois dollars pour chaque autre enfant.

Pour être admissible à l'allocation familiale, un enfant doit être né au Canada ou y avoir vécu pendant trois années consécutives. Ceux qui ont plus de six ans et qui sont physiquement aptes, doivent aller à l'école ou recevoir une formation équivalente au foyer.

(Communiqué)

Pour couper le pain frais en tranches minces, faire refroidir le pain dans la glacière avant de le couper.

Pour que le fromage ne s'émiette pas quand on le coupe, employer un fil très fort ou une ficelle au lieu d'un couteau.

Pour que le hache-viande ne glisse pas et reste fermement agrippé à la table, placer un papier sablé entre la table et le hache-viande, le côté rude contre la table.

Un vieux vêtement tricoté, trop rétréci par le lavage pour être défait, n'est pas nécessairement hors d'usage. Si les coutures ne sont pas tricotées, on peut y tailler un autre vêtement. Il faudrait faire une couture à la machine autour de chaque morceau avant de les rassembler. Attention de ne pas étirer le tissu. C'est ainsi qu'un bonnet, une chemise, une culotte d'enfant peuvent être confectionnés dans un vieux chandail.

Recommandez toujours le fameux sirop
VITALGINE
en vente partout.

Faites-vous beaucoup d'amis dans votre jeunesse, pour en retrouver quelques-uns dans votre vieillesse.

Les natures exquises sentent mieux et par conséquent souffrent davantage.—Mgr Bougaud.

Ma famille

Bonjour toi,

As-tu déjà vu une belle réunion de famille? As-tu déjà vu un papa et une maman entourés de leurs enfants comme des souverains au milieu de leurs sujets bien-aimés?

Quelle atmosphère de paix, de confiance, d'amour est la leur! Une famille chrétienne surtout est une richesse incalculable.

Songe bien cependant que ta famille sera, en grande partie, ce que tu la feras! Car, toi jeune fille, qui, après ton travail à la manufacture, aimes à retourner chez toi, afin de te détendre, de parler de choses qui t'intéressent et qui intéresseront les tiens, car les tiens c'est "ta famille", dis-toi bien que si, par ton absence trop fréquente de la maison, par ta mauvaise humeur continuelle, tes critiques justes ou injustes tu empoisonnes l'atmosphère familiale de chez toi, dis-toi bien que tu brises par ta propre volonté le "port de salut" après lequel tu soupireras de toute ton âme. Un jour la vie te montrera que le dévouement et l'amitié sincère ne se trouvent que dans "la famille" lorsqu'on a su cultiver, par ses propres efforts, cette atmosphère nécessaire à l'épanouissement de ce qu'on possède de meilleur en soi: LE COEUR.

MARYSE

Le poisson combat activement l'anémie

Des découvertes scientifiques récentes ont révélé que le poisson, surtout les mollusques et les crustacés, sont indiqués pour les personnes menacées d'anémie. On sait que le foie a un effet salutaire sur certains types d'anémie ou de pauvreté du sang; il est maintenant vérifié que le principe actif du foie n'est autre que le cuivre, lequel permet à l'organisme d'absorber la quantité de fer dont il a besoin, d'où la production d'un sang généreux. On a constaté que le poisson contient aussi du cuivre; donc, cet aliment est tout indiqué pour les anémiques.

Devant l'honneur, il n'y a ni riche ni pauvre.—De Musset.

Plus on est bienfaisant, plus on fait des ingrats.—De Belloy.

Moins notre bonheur est dans la dépendance des autres, et plus il nous est aisé d'être heureux.—Marquise du Chatelet.

MANUEL DE L'INVENTEUR 10¢ écrivez à ALBERT FOURNIER PROCUREUR de BREVETS d'INVENTION 934 Ste CATHERINE Est MONTRÉAL

100%
de notre personnel appartient au Syndicat Catholique et National des Employés de Magasin (SD) Inc.
Dupuis Frères Limitée
Montréal
865 EST, RUE STE-CATHERINE

Votre Canada d'après-guerre

Extraits de "Kaki", le bulletin de l'Armée

Regard sur l'avenir

Nos soldats se préoccupent beaucoup aujourd'hui de leur avenir. Qu'est-ce qui va nous arriver après la guerre?... Qu'allons-nous faire?... Allons-nous avoir de la misère comme au temps de la dépression?... Y aura-t-il du chômage? des secours directs?... des centaines d'hommes pour se disputer chaque position?... Voilà quelques-unes des questions que les militaires posent à eux-mêmes et aux autres.

Quelques-uns, les anciens de la grande Guerre entre autres, se souviennent de la période de grande prospérité qui a succédé aux hostilités en 1918. Ils se rappellent encore mieux la dépression qui a suivi: tout le monde perdait son emploi, il était impossible de gagner sa vie, tout le système économique était désorganisé. Cette crise économique, déclenchée par le krach de 1929, n'a pris fin pour ainsi dire qu'après la déclaration de la présente guerre. Tous, nous nous demandons aujourd'hui si on a pris des mesures économiques en vue d'enrayer ces périodes de prospérité excessive qui invariablement provoquent par réaction des débâcles financières auxquelles personne ne peut échapper.

Des entretiens que nous avons eus avec des chefs d'industrie et des représentants du travail organisé, il appert que toutes les mesures n'ont pas encore été prises pour parer aux bouleversements économiques prévus pour l'après-guerre. Les réponses données à des questionnaires distribués à diverses associations commerciales et professionnelles semblent corroborer cette opinion. On est porté à croire en certains milieux que l'après-guerre immédiat ressemblera par plusieurs côtés à la période de 1919 à 1921. Après avoir bénéficié durant cinq ans au plus d'une grande prospérité, nous subirons une crise de chômage.

Il ne faudrait pas conclure que le sort en est irrémédiablement jeté, qu'il est trop tard, qu'il n'y a rien à faire. Non, il est encore temps pour les gouvernants, l'industrie et le travail organisé de s'entendre sur les moyens à prendre en vue d'éviter la surproduction, et, partant, le chômage qui s'ensuit nécessairement. Dans le monde ouvrier, on prétend qu'il serait parfaitement possible de trouver au Canada de l'ouvrage après la guerre pour tous ceux qui travaillent aujourd'hui, à condition qu'on apporte à la solution du problème du retour à la production de paix autant d'ardeur qu'on en a mis à la poursuite de la guerre.

Face à la réalité

Un peu d'imagination suffit pour donner une idée de la période de prospérité qu'on connaîtra immédiatement après la guerre. Depuis plus de cinq ans, nous manquons de toutes sortes de choses, depuis les épingles à cheveux jusqu'aux automobiles. Des entreprises coûteuses, construction de routes, de ponts, etc., ont été remises à plus tard; on a cessé de fabriquer tout ce qui n'était pas absolument indispensable, pour consacrer tout notre temps et toutes nos énergies à la guerre. Ceux qui ont de l'argent à dépenser commencent à s'impatienter: ils veulent une auto neuve, un beau réfrigérateur moderne, un nouveau radio. Ils doivent se contenter de parcourir les annonces qui promettent tous ces objets de luxe une fois la guerre finie, alors que de nouveau les manufacturiers se remettront à les fabriquer.

On ne pourra toutefois acheter plus que ses revenus ne le permettront. Les manufacturiers se rendent compte, en général, que le jour où ils produiront plus d'automobiles, de réfrigérateurs, de radios qu'ils ne pourront en vendre, ils seront forcés de diminuer leur production. Ils prévoient même qu'il deviendra nécessaire de congédier une partie de leurs employés, voire de réduire les salaires. Il y aura moins de consommation, moins d'argent en circulation et, le pouvoir d'achat des masses se contractant sans cesse, nous nous acheminerons graduellement vers une autre dépression économique.

En principe, il sera possible de maintenir la production en exportant le surplus de celle-ci. Nous ignorons quelle expansion prendra notre commerce international après la guerre. Cette expansion dépendra en partie des traités de paix qu'on signera, des ententes commerciales et de notre habileté à soutenir la concurrence des autres pays. Certains industriels prétendent que le Canada aura de la difficulté à vendre ses produits à l'étranger tant que, par exemple, l'on paiera les ouvriers 50 c. de l'heure ailleurs et $1 au Canada. D'autre part, les unions ouvrières disent qu'elles s'efforcent de faire hausser les salaires dans le monde entier au niveau de ceux du Canada et des Etats-Unis.

Patrons et ouvriers, par ailleurs, sont unanimes à affirmer qu'il y aura beaucoup plus d'ouvrage après la guerre qu'il n'y en avait avant. Ils s'accordent aussi à dire que les salaires qui ont augmenté de 27 pour 100 pendant la guerre, ne baisseront pas et que les conditions de travail s'amélioreront même davantage. Dans la plupart des cas, on est en faveur de la journée de 8 heures et de la semaine de 40 à 44 heures. On prétend qu'un homme peut produire autant en 8 qu'en 9 ou 10 heures. Dans certaines industries, on se montre très optimiste touchant les effets que l'on obtiendrait en réduisant la semaine de travail tout en continuant à payer de bons salaires.

Projets d'après-guerre

Des entreprises s'adonnant principalement aux exportations envoient des agents organiser la vente de leurs produits sur les pas de nos armées au fur et à mesure de la libération des pays occupés par l'ennemi. D'autres, afin de remplir leur grand nombre de commandes différées, vont renouveler leur outillage et se lancer dans une production intensive. Les gouvernements fédéral et provinciaux, les municipalités, les services publics, comme la "Toronto Transportation Commission" et la compagnie des Tramways de Montréal, se proposent de dépenser des sommes considérables en travaux de voirie, en construction d'édifices et de voies souterraines de tramway (métro). De plus, on fera servir à des fins civiles les progrès réalisés au cours de la guerre, ce qui contribuera davantage à créer de l'ouvrage. Enfin, la reconstruction des régions dévastées par la guerre, ainsi que la nécessité de nourrir et d'habiller les populations des pays libérés, procureront au Canada beaucoup de travail au cours des années qui suivront immédiatement la fin des hostilités.

Les officiers du Conseil supérieur du travail

L'hon. Antonio Barrette, ministre du Travail, a présidé les élections du conseil supérieur du travail. M. Anatole Désy a été réélu président. MM. Joseph Matte et Emile Arbour ont été élus vice-présidents.

Voici maintenant quels sont les membres de la Commission permanente:

Groupe A, travailleurs: Alfred Charpentier, M. Rocheleau et Roméo Chevalier (substitut);

Groupe B, employeurs: Jack Latter, J.-A. Juneau, Hervé Baribeau (substitut);

Groupe C, économistes et sociologues: R. P. Georges-Henri Lévesque, Paul Lévesque et B. S. Kiersted (substitut).

Le président et les vice-présidents font aussi partie de la commission permanente, de même que M. Gérard Tremblay, sous-ministre du Travail, et de M. Louis Coderre, sous-ministre du Commerce et de l'Industrie.

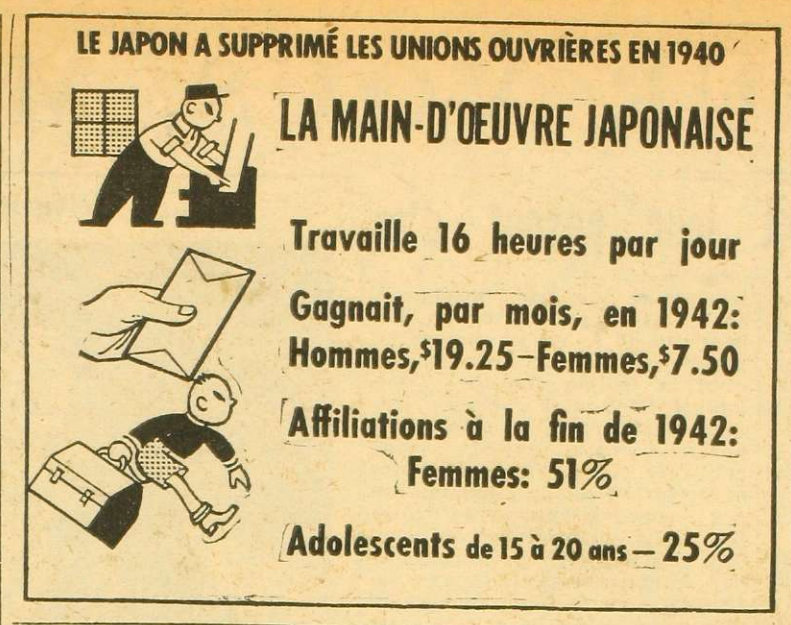

Plusieurs intéressantes questions discutées par le Bureau confédéral

Lors de sa dernière réunion, tenue à Montréal, le Bureau confédéral de la C.T.C.C., a étudié plusieurs questions importantes et il a pris connaissance de nombreuses décisions de l'exécutif.

Ainsi, ce dernier a recommandé de faire les démarches nécessaires auprès des autorités du ministère fédéral du Travail pour ouvrir un concours permettant de remplir la position de l'officier en relations industrielles laissée vacante par le décès de M. Lafortune. L'exécutif appuie de plus la candidature de M. Maurice Doran, ex-vice-président de la C.T.C.C. à cette position.

Les délégués ont appris qu'un nouveau syndicat était affilié à la C.T.C.C., le syndicat national des chauffeurs de taxis d'Arvida.

L'assurance de la C.T.C.C.

M. Gérard Picard dit, dans son rapport, qu'il a eu plusieurs entrevues avec l'actuaire des Prévoyants du Canada, M. Poznanski, ainsi qu'une entrevue avec l'actuaire et M. Lafrance, surintendant des assurances de la province de Québec. Il y eut une longue étude au sujet de l'indemnité de la dernière classe, soit 55 ans et plus. Une autre classe avec un nouveau taux décroissant semblerait désirable pour les membres qui atteignent un âge très avancé. Il ne faut pas perdre de vue non plus que la C.T.C.C. se doit d'avoir un plan d'assurance viable, car elle ne peut, comme corps suprême, prendre les mêmes risques que d'autres syndicats ou fédérations peuvent prendre.

Requête du président

M. Alfred Charpentier a demandé à chaque centre, par l'intermédiaire de son directeur au Bureau confédéral, de bien vouloir lui fournir, dans la mesure du possible, les noms des industries qui pourraient employer immédiatement les jeunes au sortir de l'école, sans aucun apprentissage. Cela s'entend des enfants qui, quittant l'école à quatorze ans, ne sont pas aptes à apprendre un métier ou doivent, par besoin, travailler immédiatement à un emploi rémunérateur.

Un mot d'ordre

C'est le mot d'ordre du Bureau confédéral que chaque syndicat affilié indique sur sa papeterie son affiliation à la C.T.C.C. entre parenthèses dans toutes les publications, suivant ainsi l'exemple des organisations rivales qui mentionnent toujours C.I.O. ou A.F.L., à la suite du nom des syndicats qui leur sont affiliés.

M. Alphonse Bourdon, trésorier de la C.T.C.C., a remercié les membres du bureau confédéral pour toute la sympathie qu'ils lui ont témoignée à l'occasion de sa maladie.

Dissolution de la Com...

Suite de la page 1

maladie et ses conséquences et de devenir un peuple fort.

Combien qui auraient besoin de consulter le médecin, de suivre des traitements, de passer un séjour dans un hôpital, de prendre un repos nécessaire et qui ne le peuvent pas, parce que leur salaire ne le leur permet pas, parce que les dépenses sont trop fortes, etc.? Combien de ceux-là pourraient au contraire prendre les moyens d'améliorer leur santé si le gouvernement avait mis en vigueur la loi d'assurance-maladie? Comme la santé publique de notre province y aurait gagné!

Porte ouverte aux empiétements

Deuxièmement par cette mesure d'abolition, le gouvernement, au lieu de faire un pas de plus vers l'autonomie de notre province, ouvre toute grande la porte aux empiétements d'Ottawa! On sait, en effet, que le gouvernement fédéral ne tardera pas à légiférer en cette matière si notre gouvernement provincial ne voit pas à réparer son erreur.

La C.T.C.C. estime donc que d'ici à ce que le régime corporatif soit édifié pour prendre lui-même en main l'administration des assurances sociales, il importe que des mesures pratiques soient appliquées pour assurer au peuple de la province, qui en a un besoin impérieux, les moyens de relever son niveau physique.

Telle est donc notre certitude, qu'en face de ce problème urgent, le gouvernement agira promptement.

Quand le gouvernement réparera-t-il son erreur?

Les plus belles formules ne sont rien sans l'action, et l'action est dangereuse sans un jugement prompt et sûr.

Nous avons tous plus ou moins tendance à prendre pour un talent "naturel" ce qui, le plus souvent, est le résultat de l'étude approfondie et du travail persévérant.

L'avarice est un noeud coulant qui étreint de jour en jour davantage le coeur et finit par étouffer la raison.

La réflexion aime les détours et les retours sur elle-même, elle tient à savoir ce qu'elle fait et pourquoi elle le fait.

La politesse est l'eau courante qui rend lisses les plus durs cailloux.

Sans le devoir, la vie est molle et désossée; elle ne peut tenir debout.

Il faut vivre comme on pense, sinon tôt ou tard on finit par penser comme on a vécu.

Il est sage d'interroger nos heures passées. Leur réponse forme ce que l'on nomme l'expérience.

L'importance des comités industriels internationaux

M. A. Staal, chef du service des relations ouvrières au Bureau international du travail, a déclaré que la décision de la Conférence de Philadelphie approuvant la constitution de comités industriels internationaux au sein du Bureau pourrait être un facteur de la plus haute importance dans le développement non seulement de l'organisme international du travail mais des unions ouvrières elles-mêmes.

M. Staal a rappelé que des comités conjoints internationaux ont tout d'abord été proposés par les International Federation of Textile Workers' Association, puis plus tard, par l'International Transport Workers' Federation, l'International Miners' Federation et l'International Metal Workers' Federation.

A la Conférence

L'idée fut reprise par le gouvernement britannique qui la soumit au conseil d'administration du B.I.T. en décembre 1943. Le conseil d'administration référa la question à la Conférence internationale qui, à son tour, recommanda que l'on prenne les mesures nécessaires pour l'établissement de ces sections industrielles et pria le conseil d'administration d'élaborer les règlements devant régir les activités de ces comités industriels.

Si les plans établis se réalisent, et tout laisse croire qu'il en sera ainsi, ces comités internationaux industriels ouvriront de nouvelles avenues aux activités des unions ouvrières et établiront des relations plus étroites entre les syndicats ouvriers des différents pays et le B.I.T.

Y-a-tu songé?

(Suite de la page 11)

compris et si prospère de la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada, Inc.

Soyons logiques, confions nos problèmes à ceux qui peuvent les comprendre. Or, personne, autre que ceux qui vivent avec nous, pensent comme nous, sont animés d'un même idéal chrétien que le nôtre, ne peut mieux apprécier ces problèmes d'ordre économique et social qui sont les nôtres et leur trouver une solution.

Songe à tout cela, et je suis certain que tu comprendras la nécessité qu'il y a pour toi et les tiens, travailleurs du Canada, de vous enrôler sans retard dans les rangs des 65,000 membres actuels de la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada, Inc.

Le Problème des salariés

●

Sa solution

par

Jean BERTRAND, ptre

Aumônier général de la C.T.C.C.

En vente : Au Service de Librairie de la C.T.C.C.

Prix : $0.05 l'unité; $4.00 le cent; $35.00 le mille.

Nouvelles du mouvement

(Suite de la page 5)

hôpitaux privés; aux hospices et orphelinats; aux maisons de convalescence ou de repos; aux patronages et aux presbytères.

Le décret contient les dispositions relatives aux salaires, au temps supplémentaire, aux heures de travail, aux congés, aux jours chômés, aux vacances, etc. Il est devenu obligatoire le 17 février et demeurera en vigueur jusqu'au 31 décembre 1945.

Nouveau directeur

M. Georges Patenaude, vice-président du Syndicat du tricot, a été nommé directeur du conseil central.

Dans le vêtement

Le Syndicat C. N. du vêtement a déposé, ces jours derniers, à la Commission des relations ouvrières de Québec, une requête pour être reconnu comme le représentant collectif des salariés de la compagnie Yamaska Garments.

Nouveau propagandiste diocésain

M. Eugène Laflamme, président du Syndicat N. C. des employés de magasin de Saint-Hyacinthe, est entré ces jours derniers, à titre de propagandiste diocésain, au service du secrétariat du travail Inc., de Saint-Hyacinthe.

Election chez les tanneurs

Le Syndicat national des tanneurs et corroyeurs Inc., a procédé ces jours derniers, à l'élection de ses dignitaires pour 1945. M. Paul Bérard a été réélu président. Les autres membres du conseil de direction sont M. L. Guérin, secrétaire; M. Omer Houle, trésorier; Mme M. Brunelle, MM. Ange-Emile Chicoine, Ernest Gélinas, Robert Senay, Roger Lemoine et M. Dupéré, directeurs. Aumônier, M. l'abbé Rosario Lavallée.

Syndicat de la chaussure

Durant les mois de février et de mars, les activités du Syndicat de la chaussure à Montréal ont été multiples et variées.

Après avoir procédé à l'élection du conseil général et des officiers des diverses sections, les membres ont été témoins de plusieurs initiatives qui augurent bien pour la vie de leur mouvement syndical. Le Comité d'études s'est le premier mis à l'oeuvre. On lui doit la publication d'une circulaire qui aspire à paraître mensuellement. Les membres de ce comité ont aussi entrepris l'étude d'un nouveau mode d'assurances pour leurs confrères. Et bientôt ils travailleront à l'organisation d'une bibliothèque pour leur Syndicat.

Au cours de ces dernières semaines, nous avons reçu la visite du conseil de la Fédération du cuir et de la chaussure, et le 25 mars, nos délégués sont allés assister à la réunion mensuelle de la Fédération à Québec. Ils apportaient le message des travailleurs en chaussures de Montréal, relativement aux amendements proposés à leur convention collective.

Enfin, deux initiatives heureuses: la force grandissante du local féminin, qui organisera bientôt d'intéressantes et récréatives réunions pour ses membres, et l'élection d'agents de liaison, qui se feront le trait d'union entre l'atelier et le syndicat.

Employés du commerce et de l'industrie

La Fédération catholique des employés du commerce, de l'industrie et de la finance de la province de Québec annonce quatre nouvelles affiliations, celles du syndicat catholique et national des employés de coopératives de Granby, du syndicat des employés du commerce de Granby, du syndicat national des employés salariés de l'Asbestos Corporation, à Thetford-les-Mines, et du syndicat national des employés du commerce de gros de Chicoutimi.

Un service d'information

L'exécutif de la Fédération, au cours d'une récente réunion, a décidé d'instituer un service d'information. A l'avenir, les syndicats pourront obtenir tous les renseignements intéressant les employés du commerce et de bureaux en s'adressant au secrétaire de la F.C.E.

Le prochain congrès de la F.C.E. a fait l'objet d'une discussion lors de cette même réunion. Saint-Hyacinthe paraît être le centre le plus favorable mais la question demeure en suspens.

Fédération du bas façonné et circulaire

La Fédération du bas façonné et circulaire prend plus de force que jamais et le jour n'est pas trop éloigné où, après les conventions collectives prépondérantes, elle pourra entamer des négociations pour une convention générale qui donnera satisfaction et sécurité et aux employeurs et aux ouvriers, nous communique-t-on.

A une assemblée de la Fédération tenue à Farnham, on a reçu et accepté la demande d'affiliation du syndicat de Granby, qui compte 80 membres, et du syndicat des employés de la Gotham, qui groupe actuellement 150 membres.

Les délégués de chaque centre donnèrent des nouvelles encourageantes. A Sherbrooke, notamment, le syndicat des mécaniciens a été incorporé mais il n'est pas encore reconnu pour fins de négociations. A la St. John's Silk, le syndicat a obtenu sa reconnaissance de la Commission des relations ouvrières. Même reconnaissance a été accordée à la Weldrest Hosiery, de Farnham.

Conseil central des Trois-Rivières

Les syndicats ouvriers nationaux catholiques du diocèse des Trois-Rivières ont écrit au premier ministre du Canada une lettre le priant de protester auprès du chef de l'Union des républiques socialistes soviétiques, le maréchal Josef Staline, contre les attaques des journaux russes à l'endroit du Souverain Pontife.

"Les récentes attaques des *Izvestias* et de *Pravda* contre le Vatican et leurs prétentions que le Souverain Pontife Pie XII aurait des tendances fascistes, peut-on lire dans cette lettre, sont malicieuses, fanatiques et ridicules".

Après avoir prouvé ces assertions, la communication expose que les 5 millions de catholiques du Canada et nombre d'autres Canadiens "se révoltent en face des vilainies lancées sur le Vatican par des sectaires insensés et témoignent devant l'univers leur admiration à l'égard du Pape pour tout ce qu'il a fait en faveur de l'humanité et de la civilisation".

Les plombiers de Montréal

L'Association des plombiers et poseurs d'appareils de chauffage de Montréal augmentera bientôt considérablement le nombre de ses membres. Car en ces dernières semaines, l'Association, par l'intermédiaire de son agent d'affaires, M. Henri Vinet, a entamé des négociations avec les employeurs plombiers de la métropole pour la signature d'un contrat de travail. Jusqu'à date, plus d'une cinquantaine d'employeurs ont déjà signé ce contrat avec l'association, s'engageant ainsi à n'employer dans leurs ateliers que des membres de l'association. Une franche collaboration se manifeste entre les employeurs et l'association des plombiers et plusieurs autres contrats seront signés à brève échéance par d'autres employeurs. Les négociations pour la convention collective se poursuivent et bientôt on saura à quoi s'en tenir sur les clauses qui se discutent.

La retenue syndicale

D'après un récent relevé, 92 syndicats affiliés à la C.T.C.C. bénéficient de la retenue syndicale ou "check-off" de la part des patrons. Sur ce nombre, on compte huit corporations municipales et la balance, soit quatre-vingt-quatre, sont des industries.

Fédération des barbiers et coiffeurs

Lors de la dernière réunion du Bureau fédéral de la Fédération des barbiers et coiffeurs de la province, il a été décidé de tenir à Valleyfield le prochain congrès. Deux autres décisions importantes ont été prises lors de cette même réunion: l'étude de la constitution et des règlements de régie de l'école spécialisée de barbiers et coiffeurs de M. Raymond Colson, et une demande d'aide financière du gouvernement de la province pour la fondation d'une école d'apprentissage des barbiers et coiffeurs. L'étude du projet d'une école d'apprentissage a été confiée à un comité comprenant M. l'abbé C.-Omer Garant, Mme Donat Ricard et M. Raymond Colson.

Elections à Granby

Voici les résultats des élections du Syndicat des employés de la boulangerie et de la pâtisserie de Granby qui eurent lieu sous la présidence de M. Léon Cabana, président du Syndicat du caoutchouc:

Président, Gérard Racine; vice-président, Trefflé Paul; sec.-trésorier, Sylvio Gladu; sec.-archiviste, Bertha Thibodeau; directeurs: Alcide Petit, Aimé Comtois, Marcel Racine; sentinelle, Léon Robert; agent d'affaires, Raoul Benoît; délégués au comité d'affaires: Marcel Racine et Sylvio Gladu; délégués au conseil central, Gérard Racine, Sylvio Gladu, Alcide Petit et Raoul Benoît.

Une Heureuse Suggestion

(Suite de la page 5)

met de les accorder, car, en temps normal, la production dépasse de beaucoup la consommation. Et c'est cette surproduction qui entraîne le chômage et les crises.

D'ailleurs, partout où on a établi le système des vacances payées, on n'a eu qu'à s'en féliciter. Loin de diminuer le rendement, souvent il l'augmente.

★ ★ ★

Un journaliste écrivait, il y a une couple d'années:

"Il faudra encore beaucoup de temps avant que ce système se généralise. Mais si l'on admet la nécessité, au stage actuel du développement technique et social, d'accorder des vacances payées aux ouvriers, il faut souhaiter la généralisation de cette politique, afin que ceux qui y adhèrent aujourd'hui ne se trouvent pas demain dans une situation défavorable vis-à-vis de leurs concurrents".

C'est ce à quoi visait la C.T.C.C. en faisant cette suggestion à notre gouvernement. A tous les syndiqués nationaux de travailler dans ce sens en vue d'atteindre l'objectif commun.

Les expressions ne rendent jamais qu'à demi les sentiments du coeur.—Abbé Prévost.

Ne fit-on que des épingles, il faut être enthousiaste de son métier pour y exceller.—Diderot.

Plus on aime quelqu'un, moins il faut qu'on le flatte.—Molière.

La vraie grandeur se courbe par bonté vers ses inférieurs et revient sans effort dans son naturel.—La Bruyère.

29, rue Gordon Tél. : 587
Conseil Central des Syndicats Catholiques et Nationaux de Sherbrooke
M. Lorenzo LEFEBVRE, prés. M. L.-P. DEMERS, sec.

Il y a en Europe de millions de personnes qui, comme cette mère et son enfant, ont dû s'enfuir de leur foyer à l'approche des hordes ennemies. Aujourd'hui, il s'agit de les rapatrier ou de leur trouver un nouveau foyer.

Un comité intergouvernemental viendra en aide aux réfugiés

Le problème des réfugiés en est un qui, depuis le commencement de la déroute allemande, préoccupe grandement les Nations-Unies.

Des populations entières ont émigré à des distances considérables de leur lieu de résidence et même, très souvent, ont dû quitter leur pays. Aujourd'hui, il s'agit de les rapatrier, de les reconduire là d'où ils sont venus et de les aider à se rétablir car, pour un grand nombre, ils n'ont plus de maison.

C'est en France, tout d'abord, que l'on eut un exemple des migrations en masse. A l'approche des nazis, les populations civiles se mirent à fuir, elles encombrèrent les routes, nuisant au trafic militaire, et maintes et maintes fois l'on vit des appareils de la Luftwaffe mitrailler — comme par sadisme — ces colonnes de femmes, de vieillards, d'enfants fuyant l'ennemi.

Les enfants

La misère des enfants étaient surtout affreuse. Beaucoup furent tués par les avions ennemis, un grand nombre moururent de misère et un grand nombre aussi disparurent dans la cohue sans que jamais il fut possible de les retrouver.

Et ce drame affreux, le plus tragique peut-être de toute la guerre, se répéta dans tous les pays qui furent attaqués par les boches. C'est donc dire qu'il y a en ce moment des millions d'êtres qui doivent être secourus et reconduits dans la ville ou le village qu'ils habitaient.

Des ouvriers, des travailleurs

Les réfugiés qui ont le plus souffert ce sont, cela se comprend, les petites gens, les ouvriers, les travailleurs. Ceux qui avaient de l'argent réussirent très souvent à échapper à une trop grande misère, mais le petit salarié, lui, endura des souffrances indescriptibles.

Fort heureusement, de nombreux organismes s'occupent en ce moment de ces miséreux. Il y a l'administration des Nations-Unies pour l'oeuvre de secours et de restauration (UNRRA), la Croix-Rouge et aussi le Comité intergouvernemental en faveur des réfugiés. Le haut-commissaire de l'Australie à Londres, M. Bruce, est le président actuel de ce comité, et le directeur, sir Herbert Emerson.

Ce comité s'occupe surtout des personnes qui, pour une raison ou une autre, ne peuvent rentrer dans leur foyer. Il lui appartiendra de veiller à la protection de leurs intérêts et, en particulier, de leur assurer de nouveaux foyers et une nouvelle nationalité. Et c'est dans ce domaine que des efforts et une collaboration sur le plan international se feront surtout sentir.

Les ouvrières des textiles en Chine

Le Bureau international du travail a eu connaissance récemment des résultats d'une enquête-type entreprise sur les conditions de travail et de vie d'environ trois mille ouvrières employées dans cinq importantes fabriques textiles de la région de Tchoungking.

La grande majorité des travailleuses (79 pour cent) sont âgées de 14 à 20 ans. Soixante pour cent de l'ensemble des travailleuses sont célibataires. Près de cinquante pour cent sont analphabètes mais, en général, 10 pour cent seulement des femmes et jeunes filles savent lire et écrire.

La durée de travail dans quatre des cinq usines est de 12 heures par jour. Les salaires des femmes sont inférieurs à ceux des hommes. Les travailleurs sont nourris et logés gratuitement et reçoivent en outre certains paiements en nature. Si des mesures ont été prises pour la réglementation des salaires, des allocations spéciales de guerre sont accordées et le montant des gains dépasse de beaucoup le maximum légal. Par rapport à 1937, l'ensemble des gains nominaux des travailleurs a augmenté d'environ 1600 pour cent mais, en raison de l'inflation, le revenu réel a diminué de plus de 55 pour cent.

Les conditions sanitaires des fabriques sont loin d'être satisfaisantes. Les ouvriers ont droit à une demi-heure pour chaque repas.

La liberté syndicale

(Suite de la page 9)

administrative" et "l'indignité syndicale" ne pourront faire partie du bureau ou des organismes directeurs d'un syndicat, d'une union ou d'une fédération de syndicats.

En vue de hâter la reconstruction du mouvement syndical ouvrier, l'ordonnance prévoit l'institution d'une Commission nationale et de commissions départementales de reconstitution des organisations syndicales des travailleurs. La Commission nationale se compose de cinq membres désignés par la Confédération du travail et de deux membres désignés par la Confédération française des travailleurs chrétiens.

Chaque village, chaque ville fera encore mieux cette fois !

LES CANADIENS SONT LÀ !

Voici les résultats du 7e Emprunt. Dans chacune des 15 divisions de la Province, l'objectif a été dépassé.

OUI, les Canadiens sont là! Voyez avec quel enthousiasme ils ont répondu à l'appel du Pays au Septième Emprunt de la Victoire.

Cette fois encore, les Canadiens seront là! A la campagne comme à la ville, chacun voudra mettre l'épaule à la roue afin d'établir un nouveau record.

Consultez la carte. Voyez votre division. Dites-vous: "Je suis un combattant dans tel ou tel secteur. En achetant encore plus d'Obligations cette fois, je contribuerai à atteindre notre objectif et même à le dépasser". Au cours de la campagne de trois semaines qui s'annonce, que chacun de nous ait à coeur d'assurer à sa division un succès sans précédent.

LE COMITE DES FINANCES DE GUERRE

455-1L-PL

*Le vendeur d'Obligations de la Victoire est le porte-parole du combattant. Accueillons-le comme nous accueillerions l'un de nos gars. Le 8e Emprunt de la Victoire sera lancé le lundi 23 avril prochain.

Achetons PLUS D'OBLIGATIONS du 8e EMPRUNT lorsqu'il* frappera à notre porte!